



CVX CLC

# progressio

**CVX et Compagnie de Jésus  
dans l'Eglise**

**CVX**

Communauté de Vie Chrétienne

Publication de la **Communauté Mondiale de Vie Chrétienne**

Borgo Santo Spirito, 4 - 00193 Rome - ITALIE - site web: [www.cvx-clc.net](http://www.cvx-clc.net) - courriel cl.: [progressiva.cvx-clc.net](mailto:progressiva.cvx-clc.net)

Edition Française • Espagnole • Anglaise

Directrice: *Sofia Menéndez Casan*

Comité de rédaction: *José Reyes, Alberto Brito y*

Ont collaboré à ce numéro: *Luis Rodríguez y, Franklin Ibáñez, Paul Legrand* Réviseurs: *Nigam Thiruvann* Mise en page

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ni traduite sous aucune forme ni par aucun moyen sans permission préalable du *Comunidad Mundial CVX*

---

Imprimé par: **Tipografía Cincis Nuova**

Via S. Romano ex Gorfagnana 21, Roma - Italie

**Les relations entre la  
Communauté de Vie Chrétienne  
et la Compagnie de Jésus  
dans l'Église**

*Avril 2010*

Publication de la « Communauté de Vie Chrétienne »  
Borgo Santo Spirito, 4 • 00193 Roma -/ Italie  
*Texte original rédigé en espagnol*

# Sommaire

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Préface à l'Édition révisée .....                                          | 3         |
| Présentation de la Président .....                                         | 5         |
| Présentation du P. Peter-Hans Kolvenbach .....                             | 8         |
| Témoignage du P. Adolfo Nicolás .....                                      | 9         |
| <b>Introduction</b> .....                                                  | <b>10</b> |
| <b>1. La Communauté de Vie Chrétienne dans l'Église</b>                    |           |
| 1.1. Discernement et Confirmation .....                                    | 12        |
| 1.2. Participation au service de la Communauté .....                       | 13        |
| 1.3. Communion et mission spécifique .....                                 | 15        |
| 1.4. Maturité et autorité partagée .....                                   | 17        |
| 1.5. Grâces et ministères .....                                            | 20        |
| <b>2. La CVX dans sa relation avec la Compagnie de Jésus</b>               |           |
| 2.1. Un lien historique .....                                              | 22        |
| 2.2. Un discernement partagé, continu et progressif .....                  | 25        |
| 2.3. Une tâche ecclésiale .....                                            | 27        |
| 2.4. Dépendance ou autonomie .....                                         | 31        |
| 2.5. Compagnonnage spirituel et apostolique .....                          | 35        |
| 2.6. Différences et perceptions mutuelles .....                            | 38        |
| 2.7. Les fruits du processus et de la vie apostolique .....                | 40        |
| 2.8. Visibilité et Rassemblement .....                                     | 42        |
| 2.9. La CVX et la mission de la Compagnie de Jésus .....                   | 44        |
| <b>Conclusion</b> .....                                                    | <b>46</b> |
| <b>Annexe 1</b> Lettres et discours des Pères Généraux SJ sur la CVX ..... | <b>47</b> |
| <b>Annexe 2</b> Collaboration CVX-SJ (Document de Nairobi) .....           | <b>51</b> |
| <b>Annexe 3</b> Manuel de l'Assistant ecclésiastique .....                 | <b>54</b> |

## Préface à l'Édition révisée

L'Assemblée Mondiale CVX de Nairobi (2003) nous a demandé de *« chercher les chemins pour approfondir notre relation avec la Compagnie de Jésus et accroître la collaboration apostolique avec elle »*. De plus, l'Assemblée a approuvé un appendice intitulé *« Collaboration entre la CVX et la Compagnie de Jésus »*, pour mettre un accent particulier à ce thème, et pour exprimer quelques attentes et orientations quant aux relations entre ces deux communautés ignatienne. Nairobi a reconnu que *« la CVX ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'aide et la collaboration de la Compagnie de Jésus »*, et a déclaré que *« nous désirons maintenir et approfondir cette relation jusqu'à arriver à pleine maturité dans une collaboration entre deux corps apostoliques au service de la mission de l'Église »*.

Dans ce cadre, le Conseil Mondial (ExCo) élu à Nairobi a chargé quelques-uns de ses membres de rédiger un document pour situer et fonder la relation CVX – Compagnie de Jésus dans le cadre de l'Église, de la tradition, de l'apostolat et de la théologie. Ce devait être aussi un texte capable d'éclairer la pratique et le dialogue, de montrer les thèmes et les problèmes récurrents dans notre cheminement. Après des versions successives discutées par différents jésuites et membres CVX, nous sommes arrivés en juillet 2007 à la forme du Document de Travail, lequel a été publié et diffusé largement dans la CVX Mondiale et dans la Compagnie de Jésus. Le Document de Travail a été préfacé par l'Assistant ecclésiastique, le P. Peter-Hans Kolvenbach et par la Présidente Mondiale Daniela Frank, lui donnant ainsi le caractère d'un texte institutionnel. Ainsi, il a été connu dans beaucoup de provinces, il a été lu et étudié en réunions régionales d'Assistants ecclésiastiques, il a circulé dans les communautés nationales CVX et dans la Compagnie de Jésus, il a été pris comme sujet de nombreuses conversations et travaux. Les commentaires reçus ont été majoritairement positifs, bien qu'il y ait eu quelques critiques. Parmi ces dernières, certains ont trouvé le texte *« très ecclésiastique »* ; d'autres l'ont trouvé très large et peu pratique, d'un langage très savant et complexe, très loin de l'expérience du laïc CVX ordinaire. Certains ont insisté sur la nécessité de quelque chose de plus simple et fonctionnel, tandis que d'autres souhaitaient un lien plus explicite avec d'autres documents communautaires, comme *« Notre Charisme »*, par exemple. Un petit nombre ont vu une façon de voir très jésuite, tandis que d'autres ont considéré que le texte offrait une vision

très partielle du point de vue de la CVX. Pour finir, le document en a intéressé beaucoup, et les réactions positives ont été prédominantes.

En évaluant les apports reçus, y compris les plus critiques, l'ExCo a décidé (en février 2008) de publier officiellement le texte comme supplément de *Progressio*. Mais il a précisé que cela se ferait après avoir pris en compte les sujets venant de la 35<sup>e</sup> Congrégation Générale, qui avait lieu au même moment, et de l'Assemblée Mondiale CVX prochaine, qui se tenait en août 2008.

C'est ainsi que nous livrons ce Supplément de PROGRESSIO. Le texte n'a pas changé substantiellement par rapport au Document de Travail de 2007, mais des citations et des références aux deux événements intervenus en 2008 ont été incorporées. Nous pourrions sans aucun doute continuer à travailler, mais nous préférons le publier pour qu'il serve à un grand nombre et, pourquoi ne pas le dire, pour qu'il inspire ou provoque d'autres réflexions sur les sujets importants qui sont traités ici.

Un dernier point: Nairobi a également demandé « une définition plus claire du rôle de l'Assistant ecclésiastique de la CVX, à développer à travers un travail conjoint de la CVX et de la Compagnie, spécialement avec les Assistants ecclésiastiques actuels ». Cette demande a été reçue dans les réunions successives d'Assistants ecclésiastiques qui se sont tenues dans les régions, réunions qui portaient, entre autres sujets, sur le « Document de Travail » que nous publions ici. Un fruit évident est le bref « Manuel de l'Assistant ecclésiastique », qui a été distribué officiellement à Fatima et que nous incluons à la fin de ce supplément. Une version de deux pages, rédigée à Lille (en septembre 2004) pour les Assistants d'Europe, a été revue dans des réunions successives d'autres régions, et a été finalement révisée et éditée par les Assistants d'Amérique Latine en décembre 2007, donnant naissance au « Manuel », le mérite de ce document est d'avoir été élaboré par les Assistants eux-mêmes, utilisant comme source leur propre expérience et les documents de la CVX, y compris celui sur les relations entre la CVX et la Compagnie de Jésus.

*José Reyes  
Alberto Rian, sj*

*Coordinateurs du Groupe de Travail  
sur les Relations entre la CVX et la Compagnie de Jésus*

## Présentation de la Présidente de la CVX

**L**a Compagnie de Jésus et la Communauté de Vie Chrétienne – et avant 1967 les Congrégations mariales – ont un long parcours commun. Ces deux corps sont profondément marqués par le charisme ignatien qu'ils partagent et vivent soit comme religieux, soit comme laïcs. Dans notre relation au long des siècles et des décennies, nous avons expérimenté différentes formes de relations et d'interactions, ainsi que des questions relatives au rôle des jésuites qui collaborent, accompagnent et soutiennent les laïcs. Nous nous sommes efforcés de chercher les voies susceptibles de promouvoir la collaboration apostolique entre la Compagnie de Jésus et la CVX. En tant que CVX nous sommes très reconnaissants pour le don de la spiritualité ignatienne que les jésuites ont généreusement partagé, en suivant l'exemple d'Ignace de Loyola. Quand nous sommes passés des Congrégations mariales à la CVX, les jésuites nous ont aidé à redécouvrir l'expression laïque de la spiritualité ignatienne. Leur soutien a rendu possible la création et l'affermissement des communautés en divers endroits du monde. De maintes manières, notre histoire commune a montré très clairement que la CVX ne peut se développer que dans la relation avec la Compagnie de Jésus dans l'Église.

À la suite d'Ignace et de son *"sentire cum ecclesia"* (sentir avec l'Église), nous sommes convaincus que *« l'union au Christ nous conduit à l'union avec l'Église, dans laquelle le Christ, ici et maintenant, poursuit sa mission de salut »* (Principes Généraux, n° 6). Notre relation avec Jésus Christ trouve également son expression dans notre appartenance à la structure visible de l'Église, et dans notre profonde communion avec ses pasteurs, vivant notre service apostolique comme membres du Corps du Christ dans le monde d'aujourd'hui. L'Église compte sur notre engagement et sur la communion que nous exprimons comme individus et comme communauté – dans notre service apostolique et dans notre vie quotidienne.

Au cours de notre Assemblée mondiale à Nairobi en 2003, pendant que nous nous centrons sur la CVX comme corps apostolique de laïcs qui partage la responsabilité de la mission dans l'Église, nous avons porté une

attention particulière à la question de la collaboration entre la CVX et les jésuites. Un des aspects de cette collaboration est le service que de nombreux jésuites offrent à la CVX comme Assistants ecclésiastiques, comme formateurs, initiateurs, accompagnateurs de groupes. Leurs tâches varient en fonction de la situation locale de la CVX, elles vont du soutien porté à l'émergence de nouveaux groupes jusqu'à l'accompagnement et la collaboration avec des laïcs bien formés, qui assument à leur tour la responsabilité de la formation et du développement continu de la CVX. Les expériences de collaboration, tant du point de vue des jésuites que des membres de la CVX, nécessitent de définir plus clairement le rôle des Assistants ecclésiastiques dans la CVX. Ce document se propose d'offrir cette clarification, en se centrant sur cette fonction d'Assistant ecclésiastique dans le contexte plus large des liens entre la Compagnie de Jésus et la CVX, en tenant compte aussi du fait que de nombreux jésuites, sans être Assistants ecclésiastiques, tiennent des rôles qui ont un rapport avec la CVX. Cependant, bien que nous nous centrons sur ces relations entre la CVX et les jésuites, nous ne voulons pas oublier que, dans de nombreux endroits, notre Communauté Mondiale compte sur des prêtres diocésains et d'autres personnes qualifiées (cf. Norme Générale 44) qui tiennent le rôle d'Assistants ecclésiastiques, d'accompagnateurs ou d'initiateurs et sont hautement appréciés pour leur ministère dans et pour la Communauté. Nous espérons que les réflexions qui suivent répondront aussi à leurs préoccupations et à leurs questions.

Le désir de la CVX de répondre à l'appel pour avancer vers un corps apostolique, tel qu'il fut ressenti et exprimé à Nairobi et confirmé à l'assemblée mondiale de Fatima en 2008, fait appel à une seconde dimension de la collaboration entre la Compagnie de Jésus et la CVX dans l'Eglise: nous demandons aux jésuites d'explorer avec nous des modes de collaboration apostolique, de manière à promouvoir un partenariat croissant entre ces deux corps apostoliques, y compris dans le discernement et les activités communes - une vision et un désir aussi exprimés par la Société de Jésus lors de sa Congrégation Générale en 2008. En tant que deux corps ignatiens, nous avons également l'occasion de donner des signes d'espérance, en présentant des chemins de collaboration entre laïcs et religieux en communion avec toute l'Eglise.

Nous invitons la CVX et les jésuites à utiliser ce document comme base de réflexion sur les différentes dimensions de notre relation, ses côtés joyeux et douloureux, les questions et les doutes, les attentes mutuelles, les besoins, tout cela à la lumière de notre appartenance à l'Eglise et de notre action dans l'Eglise. Nous encourageons la CVX et la Compagnie à

approfondir notre dialogue dans une atmosphère où chacun puisse exprimer avec une grande franchise son expérience et ses sentiments. Et nous invitons les jésuites et les membres CVX à rechercher des modes de collaboration, spécialement dans les champs apostoliques, et de prendre des initiatives réciproques.

Réfléchir sur le chemin que nous parcourons ensemble en développant et en approfondissant notre collaboration est, bien sûr, *«un travail en évolution»*. Nous sommes reconnaissants-es pour les réactions sur le vécu de vos expériences. Vos commentaires et réflexions, qui ont été intégrés à ce document, nous ont aidés-es à exprimer et clarifier les liens étroits qui existent entre nos deux corps dans notre Église. Alors, continuons nos partages, la construction de nos relations et de notre coopération, fidèles à notre charisme ignatien commun, s'enrichissant les uns les autres par nos diversités

*Daniela Frank*  
Présidente de la CVX mondiale

## Présentation du précédent Assistant Mondial

Avec la publication de ce beau document s'achève un travail de longues années de rencontres et de recherches pour tracer le profil de l'assistance ecclésiastique de la Communauté de Vie Chrétienne. Il y a presque 40 ans que les directeurs jésuites des Congrégations mariales avec leur style propre pour diriger faisaient place à des jésuites et des non-jésuites, désireux de partager avec la CVX la spiritualité ignatienne et d'accompagner ce véritable corps apostolique.

A ce jour, environ 700 jésuites accompagnent la CVX (soit comme Assistants ecclésiastiques, soit comme accompagnateurs) et le besoin se faisait sentir de préciser leur rôle et leur responsabilité au service des membres CVX dans le monde. Pour arriver à ce but, il fallait évaluer les expériences faites dans les communautés elles-mêmes, écouter les témoignages des Assistants et surtout, s'inspirer de tout ce que Maître Ignace pourrait nous apprendre au sujet de celui qui se donne aux autres en donnant les Exercices Spirituels. Avancé comme un pèlerin laïc sur le chemin qui mène à Dieu, Ignace se rend compte que nul ne peut grandir et progresser dans le Seigneur sans accepter d'être aidé par ceux et celles que le Seigneur met sur notre route. Par le partage de la Parole de Dieu et par l'échange des expériences apostoliques dans la Communauté, les membres s'aident mutuellement à croître dans la Vie chrétienne.

L'Assistant ecclésiastique est le témoin privilégié de cette croissance dans la vie chrétienne : il est comme le témoin qui fait référence à l'évangile dans les perspectives ignatiennes, au « vrai sens » (Fx 352) qui doit être le nôtre dans l'Eglise du Seigneur. Il n'est qu'un témoin dont la parole est en même temps indispensable et fragile, car c'est le Seigneur qui appelle chaque membre de la Communauté par son nom et c'est l'Esprit qui souffle sur la vie de cette Communauté dans le Christ et pour le Christ. L'Assistant ecclésiastique est comme Jean (Jn 3, 28 ss) désireux que l'influence du Seigneur grandisse et qui est tout joyeux d'entendre la voix du Seigneur dans la CVX.

Parce que ce document y contribue, je remercie tous ceux et celles qui l'ont rédigé et ceux qui l'utilisent avec créativité.

*Peter Hans-Kolvenbach S.J.  
Ancien Assistant mondial de la CVX*

# Témoignage

**L**e Père Kolvenbach termine sa présentation du présent document avec ces mots : « je remercie ceux... et ceux qui l'utilisent avec créativité ». Il dit cela parce qu'il sait que les documents écrits ne valent pas grand-chose s'ils ne sont pas interprétés en profondeur, médités avec liberté et mis en œuvre avec créativité.

Les verbes comme interpréter, méditer ou mettre en œuvre, sont toujours plus importants et transformants que les substantifs, comme pourraient l'être, collaboration, assistance, normes, etc... Dans ses discours et ses histoires, Jésus parle de préférence avec des verbes (quand il invente et rapporte des histoires et des paraboles) et beaucoup moins avec des substantifs (quand il définit des concepts ou explique des valeurs).

Comme tout le monde, nous savons que chaque génération doit redécouvrir sa foi, renouveler son appel et revoir sa mission, toujours à l'écoute de l'Esprit, qui est le véritable acteur de tout. Et c'est ce qui rend notre chemin partagé tellement plus intéressant, provoquant et, pourquoi pas, aussi en fait une aventure spirituelle de transformation et de service.

J'espère que les réflexions qui sont à la base de ce texte donneront suite à un développement et une re-crédation d'une relation profonde et prophétique, qui fait déjà partie de notre histoire commune.

*Adolfo Nicolás, s.j.,  
Assistant mondial de la CVX*

# Les Relations entre la Communauté de Vie Chrétienne et la Compagnie de Jésus dans l'Église

## Introduction

La Communauté de Vie Chrétienne (CVX) dans son identité, son expression et sa forme actuelle est l'aboutissement d'un processus qui s'est déroulé pendant plusieurs siècles. Il s'agit d'un processus vécu à l'intérieur de l'Église, et donc marqué par le développement de l'Église elle-même. Ce processus est aussi très étroitement lié à la Compagnie de Jésus, depuis ses débuts à l'époque d'Ignace, et est donc profondément marqué par toute son histoire<sup>1</sup>. En considérant le processus vécu et le moment présent, on peut donc dire que la croissance et le développement des divers aspects constitutifs de la Communauté de Vie Chrétienne se font dans le cadre de cette relation avec la Compagnie de Jésus<sup>2</sup> dans l'Église.

Quels sont ces aspects constitutifs de la CVX qui doivent croître et se développer ? En résumé, nous pouvons dire aujourd'hui de la Communauté de Vie Chrétienne que :

- Du point de vue *ecclésial*, il s'agit d'une communauté apostolique mondiale de laïcs, qui participe activement à la communion et à la mission de l'Église. Cette orientation ecclésiale et apostolique est la tonalité fondamentale de la CVX.
- Du point de vue *juridique*, la CVX est une Association internationale publique de fidèles, de Droit Pontifical.
- Du point de vue *vocationnel*, la CVX est une façon particulière d'être dans l'Église et un style de vie chrétienne laïc façonné par l'expérience des Exercices Spirituels de Saint Ignace de Loyola.

---

<sup>1</sup> C'est depuis 1967 que l'on peut vraiment parler de la CVX en tant qu'héritière de la longue tradition des « Congrégations mariales », qui remonte à 1584 et même antérieurement. Dans certains pays et à certaines périodes de l'histoire, la relation avec la Compagnie de Jésus était inexistante, et les Congrégations mariales se sont alors développées en fortifiant leurs relations avec d'autres institutions religieuses ou avec des structures diocésaines.

<sup>2</sup> Ou, dans certains cas, avec d'autres congrégations religieuses.

- Du point de vue *pédagogique*, la CVX est un processus continu de croissance dans le Christ, de soutien et d'accompagnement réciproque, de formation continue et guidée.

Ces quatre aspects constitutifs ne sont pas statiques, ils se construisent perpétuellement et ont entre eux de fortes implications. L'un ou l'autre peut devenir plus important à un moment donné ou suivant les circonstances, mais aucun ne doit être négligé. Nous devons surtout les faire inter-agir entre eux pour enrichir les discernements, les prises de décisions, les processus de formation, les relations, les services que nous rendons, les styles de responsabilité et d'accompagnement, etc. La perspective de fond sera toujours d'arriver à devenir un corps apostolique dans l'Église.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire porter notre réflexion sur le ministère des Assistants ecclésiastiques et des religieux et religieuses qui nous accompagnent. La plupart d'entre eux sont des jésuites dont la mission reçue de leurs supérieurs est de travailler dans la Communauté de Vie Chrétienne<sup>3</sup>. Souvent ils nous demandent de clarifier leurs fonctions et leurs tâches dans une communauté laïque, et c'est la raison pour laquelle, tout au long de ce texte – dans la marge de droite – figure un ensemble de fonctions qui incombent spécialement aux Assistants ecclésiastiques. Mais nous espérons que ce document de travail sera aussi lu par les responsables de la Communauté et par les membres ayant une formation plus complète, afin d'éclairer le travail qu'ils effectuent et de libérer un dialogue fécond quant au ministère des Assistants ecclésiastiques et aux relations de la Communauté de Vie Chrétienne avec la Compagnie de Jésus, dans l'Église et pour la mission. Lors de ce dialogue, il sera important de considérer – ce que nous approfondirons par la suite – qu'il y a une grande asymétrie entre la CVX et la Compagnie de Jésus, et parfois aussi entre les jésuites et les laïcs qui se rencontrent. Même dans une optique historique, la CVX reste une association jeune qui doit encore trouver ses modes de fonctionnement, consolider son style de vie, trouver son autonomie financière, ses structures apostoliques, etc. alors que la Compagnie de Jésus est un Corps Apostolique « adulte » et stable. Le dialogue sera d'autant plus fécond que nous reconnaitrons honnêtement d'où nous partons et ce que nous représentons pour l'autre.

<sup>3</sup> Il y a près de 700 jésuites dans le monde officiellement liés à la CVX.

# 1. La CVX dans l'Église

Pour essayer de comprendre la CVX dans l'Église, et, en son sein, ses relations avec la hiérarchie, les ministres ordonnés, les autres communautés ecclésiales, etc., il nous faut considérer plusieurs aspects.

## 1.1 Discernement et Confirmation

La CVX est une manifestation de l'Esprit. Elle n'existe pas seulement par la volonté de certains qui décident de s'unir, mais par une grâce particulière que l'Esprit a suscitée dans l'Église pour la faire grandir et mieux servir l'humanité. Dans la vie de l'Église, tous les chrétiens, nous recevons, discernons et identifions l'action de l'Esprit, et nous sommes libres de prendre des initiatives, de nous associer, d'entreprendre des choses, etc. A cet égard, la hiérarchie a le devoir de contribuer au discernement, par-delà les motions individuelles et les circonstances particulières, pour reconnaître les manifestations plus permanentes de l'Esprit qui vont constituer une trame ecclésiale plus consistante, et en les proposant comme une véritable possibilité de participer à la vie et à la mission de l'Église. Pour Ignace, le discernement ne s'achevait pas avec la lecture de ses motions et la formulation des décisions personnelles. Pour lui, un discernement prenait un plus grand poids lorsqu'il était confirmé.

Ainsi, d'abord les Congrégations mariales (C.M.) et plus tard la CVX ont reçu des approbations, des bénédictions et des confirmations successives provenant de la hiérarchie de l'Église universelle et de nombreuses Églises locales, depuis la Bulle fondatrice de 1584 jusqu'à la confirmation de

*Nourrir  
le sens de l'Église  
et de la CVX à  
l'intérieur de l'Église.*

*Être en relation et en  
dialogue avec  
la hiérarchie à tous  
les  
niveaux.*

*Approfondir les  
Principes Généraux  
et  
leurs fondements en  
tant que document  
ecclésial et  
promouvoir*

1990, avec l'approbation de la version révisée des Principes Généraux. Ceci représente un encouragement et un engagement pour nous tous qui appartenons à la CVX, ainsi que pour tous ceux qui ont reçu de l'Église la mission de servir dans cette association à travers différents ministères.

*activement leur mise  
en  
pratique.*

Le concile Vatican II reconnaît que «l'on trouve dans l'Église de nombreuses initiatives apostoliques qui doivent leur origine au libre choix des laïcs et dont la gestion relève de leur jugement et de leur sagesse.» (A.A.24). Il rajoute: «Toutes les organisations d'apostolat sont à estimer; mais celles que la hiérarchie aura louées ou recommandées [...] les prêtres, les religieux et les laïcs doivent les apprécier particulièrement et doivent les promouvoir chacun suivant sa mission. Parmi ces groupements, il faut mentionner, spécialement aujourd'hui, les associations ou groupes internationaux de catholiques.» (A.A. 21)<sup>4</sup>

*Diffuser et  
promouvoir  
les enseignements du  
concile Vatican II  
quant  
aux associations  
apostoliques de laïcs,  
y  
compris les  
recommandations du  
Concile aux prêtres et  
aux religieux à leur  
égard.*

## 1.2 Participation au service de la Communauté

La CVX existe donc non seulement par la volonté de ses membres de développer un projet commun, ou par la volonté d'un prêtre charismatique en un lieu, temps et circonstance donnés. Elle existe par la volonté explicite de l'Église hiérarchique en vue du bien de toute l'Église et de sa mission. Dans ce sens, c'est

*Aider à surmonter  
les personnalisions,  
les prises de pouvoir  
ou  
les vues  
trop partiales.*

<sup>4</sup> Depuis la réforme du Concile, la CVX a participé à la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (OIC), en étroite relation avec le Conseil Pontifical pour les Laïcs. En 2008, la Conférence des OIC a été dissoute, pour laisser la place à d'autres instances qui prennent en compte la complexité actuelle. La CVX a participé aux changements et reste active dans les nouvelles expressions de l'apostolat international.

une association publique - et non privée - de fidèles dans l'Église, c'est une association internationale, une communauté mondiale. Dans la CVX, les prêtres et religieux partagent avec les laïcs une manière ecclésiale authentique et reconnue, en réunissant et en rassemblant au-delà du groupe particulier ou du charisme personnel, s'ajoutant à un courant ecclésial qui n'existe pas seulement spontanément mais surtout de façon organisée dans l'Église.

Tout ceci, qui pourtant semble si merveilleux et si clair, est souvent difficile à comprendre pour les laïcs, pour les prêtres et les religieux. Parfois nous souhaiterions être moins « *publics* » et davantage « *privés* », dans le sens que nous venons d'expliquer. D'autre fois, nous nous sentons attirés par quelque chose de moins bien défini, plus « *libre* » et plus générique, une espèce de grand mouvement spirituel organisé par des leaders doués et charismatiques, avec une appartenance plus diffuse, davantage liée à des liens personnels ou à certaines étapes de la vie qu'à une vocation dans l'Église. Certains sont attirés par le fait d'être fondateurs plutôt qu'« *adeptes* » ou « *promoteurs* ». D'autres voudraient parfois s'occuper de leurs affaires personnelles, avoir leurs propres « *filis (ou pères) spirituels* », s'en charger personnellement ou les confier à ceux qu'ils auraient désignés. Bien que valable, ce n'est pas la voie de la CVX, mais nous devons rester vigilants et ne pas tomber dans des structures et des formes trop rigides qui nous empêcheraient de rester ouverts à de nouvelles inspirations ou nous rendraient incapables d'accueillir de nouveaux élans et des membres nouveaux et divers.

La CVX souhaite être bien intégrée dans le tissu ecclésial, avoir de bonnes relations avec la

*Approfondir ce que  
signifie être  
association  
de fidèles dans  
l'Église.*

*Apprécier et  
promouvoir  
la dimension  
internationale et  
publique.*

*Développer une  
vision et  
une organisation à  
long  
terme et de grande  
envergure.*

*Garantir une bonne  
insertion organique*

hiérarchie et avec d'autres réalités ecclésiales, bien consciente de constituer une manière authentique d'être en Église et de participer à sa mission. L'autorité compétente doit jouer là son rôle, en donnant son consentement pour que la CVX existe et fonctionne dans sa juridiction, en nommant les Assistants ecclésiastiques et en indiquant les formes de participation dans les structures diocésaines ou nationales, etc. Chaque pays réalise ceci de façon spécifique et l'on mentionnera certaines formes tout au long de ce document.

*de la  
CVX dans l'Église, à  
tous  
les niveaux.*

### 1.3 Communion et mission spécifique

Il est clair que la CVX est une réalité ecclésiale, et une question de vie chrétienne. Mais, parfois nous nous méprenons et séparons les choses jusqu'à les réduire à une « affaire de laïcs » ou un « mouvement de laïcs ». D'une certaine façon, l'Église entière est un mouvement de laïcs. Une paroisse est un mouvement de laïcs, sans quoi quel en serait le sens ? C'est pourquoi Pie XII demandait aux laïcs de prendre conscience non seulement de leur appartenance à l'Église mais encore « d'être l'Église ». Nous utilisons beaucoup trop le mot « laïc », sans doute parce que nous avons besoin de mieux définir les relations entre les différents ministères dans l'Église et pour compenser un excès inverse durant ces derniers siècles. Peut-être aussi pour mieux redéfinir la vocation religieuse et les ministères ordonnés. Mais, au-delà de l'hyperrophie d'une expression, la vérité plus profonde est que la communion ecclésiale ne se réalise pas dans la spécificité de chaque vocation, mais plutôt dans les relations que nous sommes capables d'établir entre elles et par les fruits que ces relations offrent aux

*Faciliter une  
expérience  
adéquate,  
une conceptualisation  
et une évaluation des  
différentes vocations  
et  
ministères ainsi que  
des relations entre  
eux.*

autres<sup>5</sup>. On ne peut concevoir une association de laïcs sans la présence et le ministère actif et généreux de religieux, de religieuses et de prêtres puisque nous existons les uns avec et pour les autres, que nous nous faisons grandir mutuellement et que nous nous interpellons de façon saine pour recueillir une plus grande fidélité, laquelle n'est guère une affaire individuelle ou spécifique, comme nous le savons bien.

Dans l'élan postérieur au concile Vatican II, la Communauté de Vie Chrétienne doit apparaître dans sa forme actuelle comme une expression d'une Église dans laquelle tous les chrétiens, nous sommes appelés à la sainteté et dans laquelle nous participons tous à la mission de Jésus. Le concile Vatican II recommande la vie associative laïque parce qu'elle «répond très bien aux exigences humaines et chrétiennes, étant en même temps signe de la communion et de l'unité de l'Église dans le Christ» (AA 18); il recommande que «des laïcs agissent unis à la manière d'un corps organisé, ce qui exprime de façon plus parlante la communauté ecclésiale et rend l'apostolat plus fécond.» (AA 20). La CVX veut être et s'engager comme l'un de ces corps organisés<sup>6</sup> dans lequel nous, laïcs, travaillons unis, à partir des exigences humaines et chrétiennes, non pas dans le but de l'affirmation de soi ou de l'opposition, mais en vue de

*Favoriser un sens de  
la  
communauté  
spirituelle et  
organique pour une  
collaboration plus  
étroite  
et plus féconde dans  
la  
mission.*

<sup>5</sup> La récente CG35 de la Compagnie de Jésus (décret VI, n°3) réaffirme cela en disant que «c'est avec gratitude et une profonde affection, que la vocation que nous avons reçue est une vocation conjointe partagée avec eux» (faisant référence aux «collaborateurs dans la mission»).

<sup>6</sup> Cette idée du Concile est ce que l'Assemblée de Nairobi a cherché à comprendre et à approfondir en insistant sur la notion de «Corps Apostolique». Durant la dernière Assemblée de Fatima, la CVX a vécu une confirmation, et en même temps une prise de conscience d'être devant quelque chose de nouveau, pas entièrement défini, encore à construire (cf. Document Final de Fatima. 3.2)

manifester une meilleure communion de l'Église et en vue de fortifier l'apostolat. L'existence d'associations de fidèles, présentant les caractéristiques décrites, permet aux chrétiens laïcs de vivre une expérience de communion organique, les faisant sortir de cet anonymat dans lequel ils demeurent quand ils y participent de façon isolée, et rend possible le dialogue entre eux, avec d'autres associations et avec la hiérarchie.

### 1.4 Maurité et Autorité Partagée

Dans une communauté chrétienne dans laquelle, par le baptême, nous participons également tous à la mission et sommes appelés à la sainteté, les anciens modèles, qui mettaient l'accent sur les « états de perfection » ou ceux qui définissaient l'apostolat des laïcs comme le prolongement de l'apostolat hiérarchique ou des congrégations religieuses, ne nous aident guère. La diminution de ces excès n'implique pas la fin mais plutôt la réadaptation et l'enrichissement des relations entre les laïcs, la hiérarchie, les prêtres et religieux participant à l'Association. De nombreux laïcs pourront collaborer et même recevoir des mandats de la hiérarchie ou d'une congrégation religieuse, mais leur vocation et leur mission ne doivent pas être considérées comme une extension, ou une affaire de fonctionnement ou d'efficacité. La collaboration apostolique peut même s'étendre à des non-chrétiens, à des non-croyants, à la condition de leur adhésion et de leur bonne volonté. Mais la collaboration ne définit pas une vocation ou une insertion dans l'Église. La question de la collaboration n'épuise pas celle du laïc, et la question du

*Favoriser la vocation  
et  
la mission des laïcs et  
leur insertion adulte  
dans l'Église.*

laïcat n'épuise pas celle de la collaboration.<sup>7</sup>

La relation des associations de laïcs avec les ministres ordonnés ne se définit pas par la collaboration des laïcs aux œuvres ou apostolats des congrégations religieuses, mais par l'encouragement et le développement de la vocation et de l'apostolat des laïcs<sup>8</sup>. Le concile Vatican II dit à ce sujet : « Les Évêques choisiront avec soin des prêtres capables et bien formés pour s'occuper des formes particulières de l'apostolat des laïcs. Ceux qui exercent ce ministère en vertu de la mission reçue de la hiérarchie [...] s'efforceront de nourrir la vie spirituelle et le sens apostolique des associations catholiques qui leur sont confiées ; ils aideront leur action apostolique par leurs avis judicieux et favoriseront leurs entreprises. En dialogue constant avec les laïcs, ils rechercheront attentivement les formes les plus capables de rendre l'action apostolique plus fructueuse ; ils développeront l'esprit d'unité au sein même de l'Association et dans leurs relations avec les autres associations » (AA. 25). Le Concile ne demande pas aux ministres ordonnés de reculer ou de contourner les difficultés pour permettre aux laïcs de mûrir. Il leur demande plutôt de s'impliquer activement, étant envoyés par la hiérarchie pour prodiguer des conseils, ouvrir le dialogue,

*Stimuler et promouvoir la présence active et créative des ministres ordonnés, des religieux et religieuses dans l'Association, en participant aux structures de gouvernement, aux programmes de formation apostoliques, à la liturgie, à l'accompagnement des processus de développement.*

<sup>7</sup> Dans le cas de la Compagnie de Jésus, cela semble être une clé de lecture du Décret VI de la CG 35 : "Si la CG 34 a reconnu l'impulsion de l'Esprit et nous a ouvert de nouveaux chemins pour mener à bien notre mission à travers une collaboration plus profonde avec les laïcs, la présente Congrégation reconnaît que la communauté de ceux avec qui nous avons été appelés à collaborer à partager cette même mission, est plus diverse" (N° 7).

<sup>8</sup> C'est dans cette ligne que s'est prononcée la CG 34 (Décret 13, N° 1) : "nous désirons répondre à cette grâce en nous mettant au service de la pleine réalisation de la mission des laïcs que nous nous engageons à la mener à bon terme en coopérant avec eux dans leur mission".

favoriser l'animation apostolique, le sens de l'unité et des objectifs dans l'Église. Il leur demande de se concentrer sur la formation et l'apostolat des laïcs, en stimulant leurs entreprises et en cherchant les meilleures voies pour produire plus de fruits apostoliques.

C'est dans ce contexte que disparaît la figure du prêtre « directeur » et que surgit celle de « l'Assistant ecclésiastique », et aussi celle de « guide » ou d'« accompagnateur » spirituel des processus communautaires et associatifs. Les modèles unipersonnels et verticaux de l'autorité associée à un ministère ordonné cèdent la place à une plus grande importance de la Communauté, à un leadership et des responsabilités partagés, à une plus grande autonomie des personnes dans le cadre d'une communauté apostolique qui discerne, avec ses structures de délibération et de décisions. Il est évident qu'il nous semblera souvent plus « facile » ou plus « rapide » de fonctionner selon un modèle unipersonnel et vertical, ou de revenir à la figure du « directeur », justifiée auparavant. Mais, en accord avec le Concile, nous savons que l'Église s'exprime mieux dans des formes communautaires et participatives.

L'accroissement de l'autonomie et de la participation ne provoque pas la disparition de l'autorité. Simplement, l'autorité est davantage partagée, de même que la responsabilité l'est aussi pour le bien des communautés et des œuvres. Dans la CVX, laïcs, religieux et ministres ordonnés, nous devons nous entraider à vivre et apprendre ce style de communion ecclésiale qui ne se fonde pas sur l'autorité, sans la supprimer, mais sur une véritable collaboration entre tous. C'est dans ce style que nous devons vivre joyeusement le fait que

*Développer un style  
de  
gouvernance vécue  
comme un service et  
d'accompagnement  
qui reflète le modèle  
de  
communauté  
ecclésiale inspirée  
par le Concile.*

*Promouvoir une  
pratique adaptée et  
une  
compréhension du  
ministère  
hiérarchique et de la  
mission  
reçue  
par les Assistants  
ecclésiastiques  
dans ce sens.*

L'Église est une communauté hiérarchique, et les Assistants ecclésiastiques doivent être conscients qu'ils représentent la hiérarchie dans l'Association. Les laïcs, pour leur part, doivent reconnaître, apprécier et estimer cet aspect hiérarchique du ministère ordonné.

## 1.5 Grâces et Ministères

Dans l'Église, nous reconnaissons, apprécions et estimons les grâces associées aux sacrements et aux ministères. Dans ce sens, l'image du bon pasteur, ou celle du « père », associée aux ministres ordonnés et souvent aussi aux religieux et religieuses, doit être vécue, aimée, appréciée et enrichie dans la vie de la Communauté. C'est ainsi que nous, laïcs, reconnaissons et apprécions chez les prêtres une grâce spéciale, associée à leur ministère et au sacrement de l'ordre, pour rassembler, créer et encourager la Communauté chrétienne, afin qu'elle transmette la doctrine et proclame la Parole. Nous souhaitons pouvoir compter sur des prêtres et des laïcs consacrés qui offrent ces grâces à la Communauté, en toute liberté et générosité. Pour le dire plus clairement, nous, laïcs, avons besoin et souhaitons une participation plus active et pertinente des Assistants ecclésiastiques sur des sujets comme la promotion de l'Association et le recrutement de nouveaux membres, la formation initiale et continue, la participation dans les processus et les structures de délibérations basées sur le discernement, l'accompagnement pastoral dans les crises associatives, la formation des responsables, les relations avec d'autres réalités ecclésiales et avec la hiérarchie, l'animation d'œuvres apostoliques, etc.

Dans la CVX, par exemple, nous savons que de

*Promouvoir un style  
communautaire qui  
apprécie, estime et  
stimule le ministère  
pastoral et  
dynamisant  
des prêtres,  
des religieuses et  
des religieux.*

*Organiser et*

nombreux membres connaîtront notre Association et notre spiritualité grâce à l'invitation d'un prêtre, d'un religieux ou d'une religieuse. Nous souhaitons que les religieux et les religieuses qui nous apprécient et nous accompagnent proposent cette voie à un grand nombre, invitent et réunissent des personnes, en plus de leur ministère au service d'une communauté chrétienne. La Communauté appréciera ce service et mettra en œuvre les formes nécessaires à son exercice et à son développement.

Dans l'ensemble, le modèle d'Église que nous voulons développer en accord avec le Concile ne devrait pas inhiber ou limiter l'exercice du ministère pastoral. Il s'agit simplement de dépasser les vieux modèles autoritaires, verticaux, unipersonnels, et, par expérience, nous savons que de nombreux ministres ordonnés, religieux et religieuses, sont arrivés à harmoniser les nouveaux défis et styles avec les grâces de toujours, tant appréciées par tous les chrétiens. Le fait qu'ils puissent y arriver ne dépend pas seulement d'eux, mais aussi des relations, des structures et des façons de penser et d'agir de la Communauté. Une relation adulte et libre de préjugés entre les responsables laïcs et religieux, résultat d'une analyse conjointe, du dialogue, de la prière, du fait d'évaluer les actions - et d'en projeter d'autres, aidera énormément toute la Communauté.

*promouvoir  
le recrutement de  
nouveaux membres,  
la formation de  
nouvelles  
communautés  
locales.*

*Évaluer de façon  
permanente les  
difficultés qui  
surgissent  
dans la vie  
associative.*

## 2. La CVX dans sa relation avec la Compagnie de Jésus

Tout en assumant la position ecclésiale plus ouverte que nous avons présentée jusqu'ici, nous essayerons maintenant de mieux comprendre les relations particulières entre la CVX et la Compagnie de Jésus, et donc la place et le rôle des jésuites dans la CVX. Par analogie, dans certains cas ceci peut être valable pour d'autres congrégations religieuses, ou pour d'autres religieux et religieuses qui participent d'une façon ou d'une autre dans la CVX.

### 2.1 Un lien historique

La relation historique CVX - Compagnie de Jésus remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle. On a beaucoup écrit sur ce sujet, et nous renvoyons le lecteur à ces sources pour approfondir la question. Il faut souligner les écrits du Père Général de la Compagnie de Jésus et Assistant ecclésiastique de la CVX, le Père Peter-Hans Kolvenbach, de 1986 jusqu'à la fin de son ministère comme Assistant ecclésiastique<sup>9</sup>. A souligner aussi le Principe Général n°3, mis en relief dans le Décret Pontifical d'approbation des Principes Généraux<sup>10</sup>, commenté par la suite dans un article auquel nous renvoyons le lecteur<sup>11</sup>.

*Connaître et  
apprécier  
l'histoire de la  
relation  
CVX - SJ, dans ses  
sources, ses rapports  
et  
ses documents  
internes.*

L'acte de fondation (1584) est le résultat de l'initiative d'un jésuite (Jean Leunis), d'une congrégation particulière (celle de l'Annonciation) qui devint la première et la principale (*Prima Primaria*), et de la Bulle Pontificale (*Omnipotentis*

<sup>9</sup> Voir l'annexe en fin de document : "Lettres et discours des Pères Généraux SJ sur la CVX". La dernière réflexion, et la plus éclairante, du P. Kolvenbach sur la CVX, est un message vidéo qu'il a envoyé à l'Assemblée Mondiale de Fatima en 2008.

<sup>10</sup> *Progressio*, Supplément n°36, p.2-4.

<sup>11</sup> "Une grâce dans l'histoire", *Progressio*, Supplément n°38-39, septembre 1992, p.17-23.

Dei). Le Décret d'approbation et de confirmation de 1990 situe cet acte fondateur dans le cadre de l'expérience des groupes qui l'ont précédé<sup>12</sup>, qui remonte jusqu'à l'époque- même d'Ignace et de ses premiers compagnons, et met en valeur une histoire de réalisations et d'approbations, dont le point culminant est peut-être la Constitution Apostolique *Bis Saeculari*, de Pie XII (27 novembre 1948).

A partir de *Bis Saeculari*, une période de refondation débute, tout particulièrement dirigée et orientée par la Compagnie de Jésus, qui avait déjà constitué un Secrétariat au service des Congrégations mariales de l'époque. L'appel du concile Vatican II à revenir aux sources, à revaloriser la vocation laïque dans l'Eglise et à approfondir la mission dont nous sommes tous participants, a été bien accueilli par l'Association. On remet alors l'accent sur les Exercices Spirituels et sur le style de vie laïc qui en résulte. La Compagnie de Jésus accompagne ce processus de discernement qui se concrétisa par des étapes essentielles telles que la création de la Fédération Mondiale (1953), le changement de nom pour celui de CVX, de nouveaux Principes Généraux (1967), la création d'un Secrétariat « laïc » associé à celui de la Compagnie (1967), etc.<sup>13</sup> Durant cet enchaînement historique et ce discernement conjoint autour du Concile, le Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, le Père Pedro Arrupe, confia aux laïcs la responsabilité de la direction de l'Association renouvelée. Il demanda aux jésuites d'abandonner, dans la mesure du possible, le rôle de direction et de commencer à agir en tant que source d'inspiration et

*Connaître les  
différentes  
étapes et points  
saillants de l'histoire  
de la CVX,  
pour éclairer le  
présent.*

<sup>12</sup> Voir par exemple les groupes de Pierre Favre, *Progressio* n°3, 1988, p. 11 et sq.

<sup>13</sup> Tout ceci a été raconté par Louis Paulussen sj, qui fut pendant de nombreuses années Directeur du Secrétariat jésuite pour les Congrégations mariales et la CVX. Voir *Progressio*, Supplément n° 14, juin 1979.

animateurs dans la Communauté, tout en leur rappelant la tâche spécifique de représenter la hiérarchie de l'Église. Les « règles communes » ne seraient plus instaurées par le Supérieur Général de la Compagnie, mais discernées par l'Association et confirmées par l'Église hiérarchique, et s'appelleraient désormais les « Principes Généraux ».

Ces années autour du Concile furent extrêmement dynamiques et ont été fécondes en renouveau, ce qui a provoqué un élan d'inspiration pendant les années suivantes. Aujourd'hui, quarante ans après, nous ne vivons peut-être plus l'enthousiasme de cette refondation, mais sans doute plutôt la fatigue et l'éloignement de ces quarante années, avec des tensions et des événements qui exigent de notre part la recherche d'une plus grande clarté sur ce que nous devons faire. Cependant, le chemin de la CVX n'a pas pris fin en 1967. Il s'est poursuivi vers la reconquête des Exercices Spirituels en tant que source spécifique et instrument caractéristique et vers le recentrage sur la mission apostolique dans les processus communautaires et personnels. Ainsi, nous avons pu nous reconnaître comme une seule Communauté Mondiale au service d'un seul monde, et récemment comme un Corps apostolique ayant une mission commune discernée, dont nous sommes coresponsables. Ce chemin a été marqué par les Assemblées Mondiales successives.

Il est capital que les jésuites qui accompagnent la CVX tiennent compte de cette histoire de grâce tout au long des siècles et que leur présence au sein de l'Association soit vécue dans le meilleur de la tradition et de la rénovation, et non pas comme une rupture les

*Vivre le service CVX  
et  
ses modalités en  
interne  
avec la conscience  
de l'histoire, et en  
communauté avec  
l'Église  
et la Compagnie de  
Jésus.*

laissant à la marge<sup>14</sup>. La CVX d'aujourd'hui est le fruit d'une longue histoire dans laquelle la Compagnie de Jésus et les jésuites ont toujours su trouver leur juste place de direction, d'accompagnement, de présence intelligente et généreuse. Les membres CVX et les communautés doivent, pour leur part, développer cette capacité à se situer dans l'histoire, la valoriser et poursuivre le chemin dans la fidélité et la capacité de renouvellement, pour des fruits apostoliques plus grands.

## 2.2 Un discernement partagé, continu et progressif

L'histoire nous montre un lien fort entre la CVX et la Compagnie de Jésus. Cependant, ce sont les processus et les discernements produisant ces faits qui importent le plus. Au début, le discernement incombait surtout à la Compagnie de Jésus, avec un ample pouvoir de décision du Supérieur Général, des supérieurs locaux et des directeurs de Congrégation. Néanmoins, même durant ces années dans lesquelles prévalait un modèle qu'on qualifierait plutôt de « clérical », l'esprit de dialogue et de participation fut toujours présent, à travers des structures simples (par exemple, le préfet de la Congrégation), ou plus complexes (par exemple, la Fédération Mondiale créée en 1953). Il est bon et nécessaire de se rappeler que, même pendant cette période récente marquée par

*Participer avec liberté d'esprit aux processus de l'Association et aux discernements, à tous les niveaux, et aux conséquences qu'elles entraîneront.*

<sup>14</sup> La CG 35, Décret VI, n°28, dit : « Nous constatons avec un grand sentiment de gratitude et de joie le nombre d'associations autonomes avec lesquelles nous partageons un lien spirituel dont le fruit est un service plus grand et plus efficace de la mission du Christ dans le monde. Parmi elles, la Communauté de Vie Chrétienne a de profondes racines dans le charisme et l'histoire de la Compagnie. Nous désirons continuer à soutenir la CVX dans son chemin vers une efficacité apostolique et une collaboration avec la Compagnie toujours plus grandes ».

une plus grande « *autonomie laïque* », le chemin se fit toujours ensemble, laïcs et jésuites. C'est ainsi que dans toutes les Assemblées Générales CVX, depuis 1967 jusqu'à ce jour, au moins un tiers des délégués étaient jésuites et qu'ils y ont participé avec droit de parole et de vote<sup>15</sup>, envoyés par leurs supérieurs et leurs Communautés CVX, de façon statutaire et non pas à titre individuel. C'est ce que nous désirons tous et c'est ainsi que cela s'exprime dans les Normes Générales de la CVX<sup>16</sup>. Les apports des supérieurs généraux Arrupe et Kolvenbach ne sont pas moins importants, même s'ils ne « *délivrent* » plus les « *Règles Communes* » comme avant, ou qu'ils ne décident plus pour la Communauté, mais exposent plutôt leurs points de vue et leurs orientations.

Il existe encore d'autres manières par lesquelles la Compagnie a participé et participe encore à ce discernement continu : au niveau local, cela passe par la présence ou la participation de jésuites comme accompagnateurs de groupes ou Assistants d'une ville ou d'une région ; au niveau national, cela passe par leur participation aux Assemblées, Conseils Exécutifs et autres instances délibératives et de gouvernement ; au niveau individuel, ils accompagnent aussi les responsables laïcs et les membres de la CVX, dans une relation que nous apprécions beaucoup.

Durant ce cheminement, nous avons pu prier et discerner ensemble, laïcs et jésuites, comme une cellule d'Église, et nous avons sûrement aussi commis des erreurs ensemble. C'est aussi ensemble que nous devons affronter les difficultés

*Consacrer temps et énergie à la formation continue, surtout des dirigeants actuels et futurs.*

*Apprendre les uns des autres, se soutenir et s'apprécier mutuellement.*

<sup>15</sup> Il y a un vote par délégation nationale, pour lequel le vote des jésuites s'exprime au sein de leur délégation, qui procède normalement par consensus.

<sup>16</sup> La Norme générale 15, en déclarant que « l'Assemblée générale est l'organe suprême de gouvernement », établit que « chaque délégation compte normalement trois délégués, l'un d'eux étant l'Assistant ecclésiastique ou son représentant ».

du chemin. Nous l'avons fait et désirons continuer à le faire, en recherchant une vraie collaboration et une aide mutuelle, en dépassant les exagérations dans un sens ou dans un autre, en encourageant toujours une participation fluide et importante des jésuites dans les décisions communautaires, en permettant que les différents courants d'opinion et les positions individuelles parviennent aux instances formelles et se manifestent de manière constructive et loyale. Les jésuites qui participent à la CVX ont à écouter attentivement ceux qui pourraient avoir une opinion plus critique, ou qui pourraient faire des apports extérieurs en vue d'un meilleur développement.

Seuls quelques faits négatifs isolés ternissent cette dynamique de discernement partagé et ces processus que nous avons suivi avec persévérance et dans un esprit apostolique. Certains pays par exemple, n'ont pas suivi parfois la norme qui demande que les délégations à l'Assemblée Mondiale comprennent l'Assistant ecclésiastique, généralement un jésuite. Ceci peut-être s'explique par le fait que certains Assistants ecclésiastiques jésuites n'ont pas compris que la participation à l'Assemblée fait partie intégrante de la mission qu'ils ont reçue de leurs supérieurs, de la hiérarchie et de la Communauté elle-même. Dans quelques cas et pour des raisons diverses et certainement bien justifiées, les supérieurs provinciaux n'ont pas nommé d'Assistants ecclésiastiques, ou ne leur ont pas donné le temps nécessaire pour bien remplir leur mission.

*Observer les obligations statutaires et canoniques qui garantissent la présence des jésuites qui convient dans les processus et structures de la CVX.*

## 2.3 Une tâche ecclésiale

Nous avons réfléchi plus haut sur la CVX comme association publique de fidèles, insérée

*Vivre le service à la CVX comme une*

dans la communion et dans la mission de l'Église, don de l'Esprit pour toute l'Église, fondée et soutenue par le discernement et la volonté associative de ses membres, de la Compagnie de Jésus et de la hiérarchie ecclésiastique. Cette note ecclésiale a pris au long des siècles des formes d'organisation et canoniques différentes, mais toujours rattachées à la relation entre la CVX et la Compagnie de Jésus<sup>17</sup>. On peut dire alors que dès sa fondation jusqu'à ce jour, la Compagnie a reçu mandat et délégation de la hiérarchie pour promouvoir les Congrégations mariales<sup>18</sup> et ensuite la CVX. Durant ces quarante dernières années, cette relation CVX – Compagnie de Jésus a suivi le chemin de toute l'Église post-conciliaire marquée par « une tension entre tradition et progrès, continuité et changement »<sup>19</sup>, trouvant de nouvelles formes et modes d'expression, mais conservant toujours ce lien entre la CVX et la Compagnie de Jésus, comme une note non seulement de nature spirituelle, mais aussi canonique ou juridique<sup>20</sup>.

*mission reçue de  
l'Église, des  
supérieurs  
religieux et de la  
communauté elle-  
même.*

Les Principes Généraux et Normes Générales de 1994 ont été rédigés après un certain

*Approfondir la  
signification*

<sup>17</sup> Hormis la période de la suppression de la Compagnie, pendant laquelle les Congrégations Mariales n'ont pas été supprimées mais placées sous la tutelle des évêques diocésains.

<sup>18</sup> Le Préposé Général de la Compagnie exerçait de fait comme autorité ecclésiastique, concédant l'agrégation à la « *Prima Primaria* », donnant les « règles communes », « fondant » des congrégations dans des maisons de la Compagnie, etc.

<sup>19</sup> Kolvenhach S.J., Peter-Hans : Conférence de l'Assistant Ecclésiastique de la CVX Mondiale, Nairobi, 4 Août 2003. Dans *Progressio. Supplément* n° 58, p. 80.

<sup>20</sup> A ce sujet, les Assistants ecclésiastiques d'Amérique latine, dans une lettre envoyée au Président de la Conférence des Provinciaux (6 décembre 2007), écrivent : « Nous suggérons à la CPAL de clarifier ou de faire connaître aux Provinces ce point en les encourageant à promouvoir le lien Compagnie de Jésus – CVX, dans le cadre de la charge reçue, et à la lumière des Principes généraux de la CVX ; étant entendu que la CVX, si elle n'est pas une œuvre de la Compagnie, est une mission qui lui est confiée par le Saint-Siège.

clémentinement post-conciliaire et après le nouveau Code de Droit Canon (CIC), en dialogue rapproché avec les autorités de la Compagnie de Jésus et du Saint-siège, et avec le conseil permanent d'experts. Les PG ont finalement été approuvés par l'autorité pontificale par un décret qui, dans ses considérations, souligne à nouveau le lien entre la CVX et la Compagnie de Jésus. Le texte actuel des Principes Généraux fait alterner des phrases très explicites sur l'autonomie et l'autorité laïque<sup>21</sup>, avec d'autres qui affirment l'esprit filial et de communion ecclésiale, l'union avec la hiérarchie, la dépendance envers la Compagnie de Jésus et le désir de cheminer avec elle, depuis le meilleur de la tradition jusqu'à l'inconnu à venir<sup>22</sup>. C'est dans cette ligne qu'il faut réinterpréter des phrases qui, aujourd'hui, ne sont plus aussi univoques qu'avant, en raison notamment des changements effectués par la Compagnie de

*canonique  
de la mission reçue, à  
la  
lumière des P.G. et du  
Droit  
Canon, et découvrir  
dans l'esprit de la loi  
les manières  
concrètes  
de la vivre  
dans chaque réalité.*

<sup>21</sup> « L'Assemblée Générale est l'organe suprême de gouvernement de la Communauté de Vie Chrétienne » (NG 15) ; « Le Conseil Exécutif est responsable du gouvernement ordinaire de la Communauté » (NG 20) et « entretient un Secrétariat pour mener à bien sa politique et ses décisions » (NG 25). « L'autorité ecclésiastique, en matière d'approbation officielle d'une communauté nationale, régionale ou locale est la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne » (NG 32), qui est dans l'Église « une association mondiale de droit public » (PG 3).

<sup>22</sup> Par exemple : « Nous vivons ce mode de vie chrétien en une communion pleine de joie avec tous ceux qui nous ont précédés, reconnaissants pour leurs efforts et leurs actions apostoliques. Dans l'amour et la prière, nous nous rattachons à tous ces hommes et femmes de notre tradition spirituelle que l'Église nous présente comme des amis et des intercesseurs qualifiés qui nous aident à accomplir notre mission. » (PG 3). Voir aussi le PG 6 sur le sens de l'Église et la collaboration en son sein. Sur l'Assistant ecclésiastique, normalement un prêtre jésuite, voir le PG 14 et les NG 42 à 46. La NG 14 déclare aussi de façon explicite le désir de collaborer avec la Compagnie de Jésus, et la NG 32 explique comment l'existence canonique de la CVX est liée au consentement du Supérieur de la Compagnie de Jésus. « en accord avec les documents pontificaux ». On observe finalement que la relation entre la CVX et la Compagnie de Jésus (NG21b) est cautionnée par le Saint Siège.

Jésus<sup>23</sup> elle-même et la complexité de la société dans laquelle nous vivons<sup>24</sup>. Tel est le cas de la Norme Générale 32 qui, à partir de l'approbation pontificale, permet à la Communauté Mondiale CVX d'approuver elle-même les communautés nationales. Cette approbation s'effectue avec le consentement des évêques correspondants ou – pour des communautés établies dans des lieux qui appartiennent à la Compagnie de Jésus ou confiées à ses soins<sup>25</sup> – avec le consentement du Préposé Général ou Vicaire Général de la Compagnie de Jésus, lequel peut déléguer cette compétence au supérieur provincial ou à l'Assistant ecclésiastique<sup>26</sup>.

De ce qui vient d'être dit, il ressort que le Préposé Général de la Compagnie de Jésus a, en raison de sa charge, une relation avec la CVX. Cependant, c'est peut-être le moment de clarifier la chose suivante : le fait que le Préposé Général soit actuellement l'Assistant ecclésiastique mondial répond à un discernement fait en son temps dans un large dialogue, dûment approuvé par le Saint Siège<sup>27</sup>, mais ce n'est pas une norme

*Apprécier  
la présence de  
jésuites  
dans la CVX, dans  
une  
perspective  
ecclésiale,  
et nous ouvrir à  
différentes manières*

<sup>23</sup> Les œuvres apostoliques ne sont par exemple plus liées à des aires géographiques déterminées ni à des "maisons de profès". Les anciennes maisons de la Compagnie ont changé à plusieurs reprises de physionomie.

<sup>24</sup> Les distances dans les grandes villes et les styles de vie moderne ont transformé ces zones géographiques en concepts sociologiques. "Là où se termine le grandron" par exemple, phrase à laquelle s'identifie le système d'éducation populaire "Fe y Alegria", est aujourd'hui clairement un concept sociologique et non une traduction littérale.

<sup>25</sup> Ceci est clairement un concept sociologique tel que décrit dans la précédente note.

<sup>26</sup> Dans cette ligne, la CG 35 dit : « Nous recommandons aux supérieurs, spécialement aux supérieurs majeurs, de rechercher les manières de soutenir et accompagner la CVX [...] sur le plan local, régional et national » (Décret VI, n°29c).

<sup>27</sup> Pour différentes raisons, vu le caractère international de la CVX, il convient que l'AE soit un religieux plutôt qu'un évêque diocésain comme cela s'est produit dans le passé. De plus, étant donné que les Exercices Spirituels sont la source spécifique et l'instrument caractéristique de la CVX, un religieux jésuite sera préférable. Enfin,

canonique ou statutaire. De fait, à tout moment, quelqu'un d'autre peut être nommé Assistant ecclésiastique<sup>28</sup>, même un non jésuite. Cela n'affaiblirait pas le lien de la CVX avec la Compagnie de Jésus, qui se manifeste de bien d'autres manières, et en particulier par le Secrétaire de la Curie Générale pour la CVX, qui porte le titre de Vice-Assistant Mondial. Cette fonction statutaire constitue canoniquement un lien officiel entre la CVX et la Compagnie. Tout deux, l'Assistant et le Vice-Assistant, sont membres de droit du Conseil Exécutif CVX, et participent par conséquent au gouvernement ordinaire de l'Association. Le premier représente le Saint-siège et le second la Compagnie de Jésus. Par analogie, les Provinciaux jésuites ont une relation – au moins canonique – avec la CVX. Celle-ci a surtout besoin de jésuites qui sachent comprendre et bien intégrer tous les aspects de cette relation, aux niveaux international, national, et local, avec une bonne compréhension des relations entre ces deux communautés ignatienues dans l'Église.

de  
concrétiser leur  
présence par les  
nominations et  
des accords de  
collaboration.

## 2.4 Dépendance ou Autonomie

D'aucuns se demandent si aujourd'hui la CVX est ou non une « œuvre de la Compagnie », comme elle le fut dans ses débuts et durant une

Fortifier une saine  
relation entre la CVX  
et

---

cette charge étant reçue directement cette responsabilité du Saint Siège, le Préposé Général est mieux placé pour assurer des contacts simples.

<sup>28</sup> L'opportunité s'est présentée récemment, puisque la renonciation du P. Kolvenbach comme Supérieur Général de la Compagnie (2008) n'incluait pas en même temps la renonciation à sa condition d'Assistant ecclésiastique de la CVX. Cela s'est fait dans un deuxième temps. Le nouveau Supérieur Général, le P. Adolfo Nicolás, a été nommé par le Saint Siège comme nouvel AE, écoutant le Conseil exécutif mondial de la CVX et l'avis du Préposé Général lui-même. Trois volontés ont à nouveau convergé : celle du Saint-Siège, celle du Préposé Général et celle de la Communauté de Vie Chrétienne elle-même.

grande partie de son histoire. Les réflexions précédentes fournissent une réponse à cette question, mais il est bon de reprendre la question de manière explicite, car elle détermine en grande partie l'attitude que bien des jésuites et des laïcs adoptent envers la CVX.

*la Compagnie de  
Jésus.*

Peut-être faut-il commencer par souligner l'autonomie de la CVX, et d'autres associations de laïcs, comme le fait la CG 35<sup>29</sup>. En effet, si nous entendons par « *œuvre de la Compagnie* » une réalité dans laquelle celle-ci assume la responsabilité ultime d'orientation, de gouvernement et de soutien de cette œuvre, presque personne ne répondrait aujourd'hui que la CVX est une œuvre de la Compagnie, sauf peut-être dans ses débuts. Mais on ne pourrait pourtant pas répondre de manière péremptoire que la CVX « *n'est pas* » une œuvre de la Compagnie, puisqu'elle participe activement au gouvernement et à l'orientation de l'Association, et qu'environ 700 jésuites y travaillent. C'est ainsi que l'a compris le Père Arrupe après le concile Vatican II, comme le montre l'instruction qu'il a alors donnée aux jésuites<sup>30</sup> ; c'est ainsi que le Saint Siège le comprend aussi en approuvant les Principes Généraux et les Normes Générales, ainsi également la CVX elle-même qui assume son autonomie dans le cadre de la collaboration apostolique et de sa filiation spirituelle avec la Compagnie.

La réponse à cette question impose des nuances et des considérations comme celles que nous

*Participer à la vie et  
au*

<sup>29</sup> Décret VI : « Nous constatons [...] le nombre d'associations autonomes avec lesquelles nous partageons un lien [...]. Parmi elles, la Communauté de Vie Chrétienne » (n°281). Et aussi : « Nous recommandons aux supérieurs [...] de rechercher comment soutenir et accompagner la CVX et les autres associations autonomes d'inspiration ignacienne » (28c).

<sup>30</sup> Lettre P. Arrupe aux Supérieurs Majeurs, 21 juin 1973.

avons faites tout au long de ce document. En effet, nous savons que la CVX n'existe, et ne peut exister, par la seule volonté de ses membres, mais bien par la volonté de l'autorité de l'Église, bien souvent représentée par la Compagnie de Jésus et ses structures de gouvernement et par son animation pastorale. Nous savons également que la Compagnie aussi bien que la CVX, désirent développer une relation d'estime mutuelle et de collaboration dans l'apostolat et la formation. Dans les origines, la Compagnie de Jésus a agi comme fondatrice, plus tard comme promotrice et bien souvent comme autorité et soutien de la CVX. Cependant, elle a toujours cherché à s'adapter aux circonstances particulières des temps, des lieux et des personnes. La CVX reconnaît pour sa part plusieurs étapes dans sa croissance, qui déterminent différentes possibilités et modalités de sa relation avec la Compagnie. A aucun moment la CVX n'a prévu de se passer de sa relation avec la Compagnie de Jésus, même si elle est consciente qu'une saine autonomie peut très bien représenter les fruits d'un processus de croissance.

Une réponse simplement et strictement négative à la question de départ pourrait donc ne pas être la plus exacte du point de vue historique, spirituel, juridique, ecclésial et du point de vue de la formation. D'autre part, ceci pourrait amener des laïcs et des jésuites à se désintéresser de cultiver une relation telle que désirée par les Principes Généraux et réitérée par les Assemblées Générales successives de la CVX et les Congrégations Générales de la Compagnie de Jésus. Ainsi, la relation entre les jésuites et les laïcs pourrait amener à adopter un style de « confraternité », c'est-à-dire une « création spontanée » de laïcs dont les règles

*gouvernement de la  
Communauté,  
en considérant la  
maturité atteinte  
et en promouvant  
la croissance vers  
des étapes  
ultérieures.*

internes au groupe sont décidées par les laïcs eux-mêmes, qui inviteraient un prêtre à les accompagner »<sup>31</sup>. C'est un modèle possible, mais qui n'est pas vraiment dans la ligne des désirs et des orientations de la CVX, ni ceux de la Compagnie de Jésus dans sa relation avec elle, ni ceux de l'Église.

Pour toutes ces raisons, il serait plus exact et dynamisant d'affirmer que la CVX est une des réalités à propos de laquelle la CG 34 dit aux jésuites: «*Quand nous parlerons de "nos apostolats", "nos" prendra un sens différent. Il signifiera un compagnonnage ignatien authentique entre laïcs et jésuites, dans lequel chacun de nous agit selon sa propre vocation. Les laïcs joueront à juste titre un rôle plus important de responsabilité et de leadership au sein de ces œuvres*»<sup>32</sup>. Ainsi, la fin du processus de croissance ne sera pas marquée par le retrait des jésuites d'une œuvre déjà mature, mais plutôt par le développement permanent, non sans difficultés, d'un véritable compagnonnage spirituel et apostolique. Dans ce développement, les uns ont besoin des autres non seulement pour l'efficacité apostolique, mais aussi pour l'approfondissement de leur propre vocation et pour une plus grande crédibilité dans l'Église et vis-à-vis de la société.

Dans l'optique de la CG 35, la CVX peut être considérée comme une «*œuvre ignatienne*» qui naît des Exercices Spirituels de saint Ignace et les assume comme dynamique de vie et comme paradigme pour la formation, et qui est affiliée ou associée à la Compagnie à travers des

*Trouver un équilibre  
pédagogique et  
organisationnel sur  
les  
tensions entre « être  
père » et « laisser  
grandir et partir », ou  
entre « être fils » et  
« être fils adulte ou  
compagnon ».*

<sup>31</sup> Kolvenbach sj. Peter-Hans: Conférence de l'Assistant ecclésiastique de la CVX mondiale, Nairobi, 4 août 2003. Dans *Prograssio*, Supplément n°54, p.83.

<sup>32</sup> Congrégation Générale 34, Décret 13, n°20.

réseaux et d'autres structures<sup>33</sup>. De plus, « elle a une relation claire et définie avec la Compagnie de Jésus », et « sa mission est en accord avec celle de la Compagnie, avec un engagement envers la foi qui se concrétise dans la justice, par le dialogue interreligieux et une responsabilité créative envers la culture »<sup>34</sup>. La CG 35, pour le développement d'une relation entre la Compagnie et une œuvre jésuite non dirigée par des jésuites, recommande « que les Supérieurs Majeurs considèrent et soutiennent ceux qui ont des charges de direction, jésuites ou autres », et qu'ils pratiquent avec eux « un dialogue régulier, conduit dans un esprit de confiance et en respectant la subsidiarité », pour favoriser « le discernement, la responsabilité et un sens plus clair de la collaboration dans la mission »<sup>35</sup>. C'est dans cet esprit de relations que l'on peut comprendre la recommandation explicite de la CG 35 aux supérieurs majeurs de « soutenir et accompagner la CVX [...] au niveau local, régional et national »<sup>36</sup>.

## 2.5 Un compagnonnage spirituel et apostolique

Au-delà des nécessaires considérations canoniques, la CVX désire se voir pleinement au développement et à l'approfondissement de son charisme. Elle a besoin pour ce faire de la Compagnie de Jésus et des jésuites, sans ignorer l'apport important d'autres congrégations religieuses ou du clergé diocésain. La CVX se fonde sur les Exercices Spirituels de saint

*Primouvoir la  
pratique des  
Exercices Spirituels  
ainsi que les  
processus  
de formation et  
apostolats  
qui en découlent.*

<sup>33</sup> Cf. CG 35, Décret VI, N° 9.

<sup>34</sup> CG 35, Décret VI, N° 10.

<sup>35</sup> Cf. CG 35, Décret VI, N° 12.

<sup>36</sup> CG 35, Décret VI, N° 29 c.

Ignace comme expérience intense et répétée de rencontre avec le Seigneur. Un style de vie laïque et apostolique découle de cette rencontre et se nourrit d'une dynamique continue vécue en Communauté.

La CVX demeure néanmoins consciente de l'écart entre ce qu'elle est et ce qu'elle désire être, ainsi que de la lenteur et des difficultés sur le chemin de croissance de véritables apôtres et d'une communauté apostolique. Les orientations des Assemblées mondiales montrent bien cette tension entre le fait de regarder au loin, en discernant et en recevant les appels du Seigneur avec générosité, et d'autre part le travail patient et persévérant qui tient compte des limites et du péché. Le propre de la CVX n'est pas le spectaculaire, les phénomènes de masse, ni la rapidité, même si parfois nous pouvons vivre ces aspects avec honneur. Le propre de la CVX n'est pas de marquer une étape de la vie, mais de marquer toute la vie, sous le sceau de l'appartenance et de l'engagement au-delà de ce que l'on fait, étant toujours prêts à œuvrer et à prendre de nouvelles initiatives. Pour cela nous avons besoin de compagnons jésuites généreux, patients, persévérants, réalistes, enflammés par les Exercices Spirituels, désireux de rassembler, d'accompagner, de produire des fruits apostoliques.

L'Assemblée Générale de 2003 de la Communauté de Vie Chrétienne (Nairobi, Kenya, Juillet 2003), prépara un document sur les relations avec la Compagnie de Jésus, qui fut annexé aux « Recommandations » finales<sup>17</sup>. Le document affirme que la relation de la CVX

*Accompagner  
avec le sens du  
processus,  
dans le respect du  
rythme des personnes  
et du temps, afin de  
bâir une  
communauté  
apostolique dans  
l'Église.*

*Connaître, diffuser et  
mettre en œuvre les  
recommandations de  
l'Assemblée mondiale  
de Nairobi relatives  
aux*

<sup>17</sup> Collaboration entre la CVX et la Compagnie de Jésus, dans *Progresio*, Supplément n° 58/2003, p. 101.

avec la Compagnie de Jésus sera toujours marquée par le processus de croissance de la CVX. Il reconnaît trois étapes dans ce processus et propose quelques manières de collaborer pour chacune des trois. En ce qui concerne l'étape initiale, il reconnaît que les jésuites seront les « catalyseurs dans la formation de la nouvelle communauté », et qu'ils auront d'importantes fonctions dans la promotion des Exercices Spirituels, dans la formation des responsables laïcs, dans l'accompagnement des groupes et de la Communauté, etc. Durant l'étape finale, celle dans laquelle la CVX compte déjà sur des responsables laïcs matures et bien formés qui assument une plus grande responsabilité dans la formation et le développement de la CVX, l'Assemblée Générale ne dit pas « nous n'avons plus besoin des jésuites ». Bien au contraire, elle leur demande encore de continuer la collaboration vécue dans les étapes antérieures – car la CVX comme la Compagnie recommence constamment avec de nouveaux membres – d'explorer de nouvelles pistes de collaboration comme : le compagnonnage dans la formation, le partage dans le travail apostolique, la promotion réciproque de nos deux corps apostoliques, l'établissement de relations institutionnelles, le discernement conjoint en vue d'élargir les champs de leur mission commune, la contribution dans l'Église à une meilleure compréhension de la vocation laïque, le soutien au discernement vocationnel des jeunes, etc. La collaboration n'est pas seulement fonctionnelle, car elle contient des significations ecclésiales très profondes. C'est pourquoi, elle ne peut être abandonnée lorsque certains objectifs opérationnels sont atteints.

*relations entre la  
CVX  
et la Compagnie de  
Jésus, en respectant  
les  
étapes signalées.*

D'autres aspects relatifs à ce sujet qui méritent attention, sont repris dans ce document. On peut

*Approfondir la  
relation*

mentionner par exemple, le résumé des réponses de 143 jésuites à une lettre que le Père Peter-Hans Kolvenbach leur avait envoyée<sup>38</sup>, en sa double qualité de Supérieur Général de la Compagnie de Jésus et d'Assistant ecclésiastique de la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne. Il faut aussi prendre en compte le rapport présenté par le P. Fernando Salas, vice-Assistant de la Communauté Mondiale de Vie Chrétienne<sup>39</sup>, et lire avec attention l'allocution du Père Kolvenbach à l'Assemblée mondiale<sup>40</sup>. Naturellement, ces documents contiennent des questions et des réponses, et pour avoir été écrits à partir de l'expérience, ils rendent également compte de l'état de la relation entre ces deux communautés ignatiennes.

*par d'autres textes,  
par la communication  
fréquente entre  
Assistants  
ecclésiastiques, et par  
celle de chacun d'eux  
avec le Secrétaire de  
la  
Curie Générale  
pour la CVX.*

## 2.6 Différences et perceptions mutuelles

Il est important, dans une relation à long terme, non seulement d'avoir présent à l'esprit les composantes objectives – faits, normes, documents, actions, etc – mais aussi d'être très libres pour reconnaître et affronter les composantes psychologiques et inconscientes, qui accompagnent et déterminent nos manières d'être en relation et d'agir. Parfois elles font surface dans nos conversations informelles ou explosent sous forme de conflits dans certaines de nos réunions. Afin de maintenir et approfondir la bonne relation que nous désirons avoir, il importe de considérer les différents aspects qui la traversent. Nous le ferons avec un amour

*Consolider un  
substrat  
affectif positif et une  
ambiance de dialogue  
entre la CVX et la  
Compagnie de Jésus.*

<sup>38</sup> Rapport sur les Assistants jésuites dans la CVX, p. 76

<sup>39</sup> Rapport du Vice Assistant ecclésiastique mondial, p. 35

<sup>40</sup> Conférence de l'Assistant ecclésiastique de la CVX mondiale, Nairnhi, 4 août 2003. Ibidem, p. 80

profond pour les deux communautés, mais sans pour autant occulter les questions ou les sentiments qui émergent en chemin et qui nous apparaissent parfois comme contradictoires, conflictuels, ou pour le moins étranges. Dès lors, il convient de faciliter une ambiance qui permette que s'expriment et soient pris en compte les fatigues et les déceptions, les désaccords et les attentes non satisfaites, les difficultés relationnelles ou d'organisation. Il faut permettre aux critiques, de l'intérieur et de l'extérieur, de parvenir aux responsables de la Communauté, et qu'existe à tous les niveaux une réflexion sérieuse et permanente à propos des difficultés ainsi qu'une planification adéquate d'actions et de programmes.

*Canaliser les  
critiques  
vers les organes de  
délibération  
compétents*

Il est important de se rendre compte qu'une grande différence sépare parfois la CVX de la Compagnie de Jésus, et parfois les jésuites et les laïcs qui se rencontrent. Sans l'idéaliser et connaissant aussi ses erreurs, nous pouvons dire que la Compagnie de Jésus est vraiment un corps apostolique, avec son histoire, ses Constitutions, ses congrégations générales, ses ressources financières, ses œuvres, ses structures, etc. Chaque jésuite reçoit une mission de ses supérieurs, et sa vie apostolique marque tout son « être » jésuite et se manifeste dans sa vie communautaire. D'un autre côté, sans ignorer la richesse qu'elle possède, il faut accepter que la CVX soit porteuse de toutes ces semences, mais elle doit encore trouver ses manières de faire, consolider son style de vie, trouver son autonomie économique, ses structures apostoliques, etc. S'il est vrai que la CVX a accompli de grands pas vers la maturité, jusqu'à se poser à Nairobi comme un Corps Apostolique, de nombreux délégués ont expérimenté cette saine pudeur qui souvent

*Reconnaître les  
différences entre laïcs  
et jésuites, et  
apprendre à travailler  
avec elles, donnant le  
meilleur de chacun*

accompagne les grandes décisions. L'option de se définir comme un Corps apostolique a demandé d'être faite dans la reconnaissance, l'humilité, et l'espérance, tournée vers l'avenir et dépouillée de toute arrogance. Ceci signifie que devant la Compagnie de Jésus – qui est clairement un Corps Apostolique – le désir de la CVX n'est pas de se mettre au même niveau, mais plutôt de remercier, reconnaître, solliciter accompagnement et aide, de s'offrir pour collaborer à la mission dans la mesure de sa maturité. Telle est la clé de lecture des différentes références du document cité sur la collaboration entre la CVX et la Compagnie.

Le dialogue et la relation entre personnes et communautés aux différences aussi évidentes ne sont pas choses faciles. Nous devons tous apprendre l'humilité et la patience pour marcher avec une grande détermination sur un chemin qui, nous le savons par expérience ecclésiale, se découvre en marchant.

## 2.7 Les fruits du processus et la vie apostolique

Dans la dynamique de la suite du Christ qui naît des Exercices Spirituels et cultivée dans la Communauté, la plupart des membres CVX s'efforcent de vivre leur vie chrétienne dans leur famille et leur travail, dans leur manière de participer à la vie sociale et aux institutions civiles ou religieuses auxquelles ils appartiennent. De plus, nombre d'entre eux consacrent temps, argent, et énergies apostoliques à des œuvres dans l'Église ou en dehors d'elle, liées à la Compagnie de Jésus ou non. Dans ce sens, la CVX est une communauté

*Animer, stimuler et renforcer la vie apostolique des membres.*

d'apôtres, ce qui n'est pas rien et doit être mis en valeur et encouragé. Aussi doit-elle être corrigée lorsque cette dimension se perd, ou lorsque, pour certains, la CVX cesse d'être un style de vie simple et apostolique à la suite du Christ.

La CVX ne désire aucunement être un ensemble de groupes de personnes qui se réunissent pour prier, parfois durant plusieurs années, sans rien changer dans leur vie personnelle, sans que cela n'entraîne d'actions significatives au niveau associatif, sans développer un style de vie personnel et communautaire de caractère prophétique<sup>41</sup>. Un authentique processus génère une fécondité apostolique qui n'est pas sans lien avec la capacité de planifier et de prendre des initiatives et des décisions. Ces décisions devraient engager les membres à franchir les étapes de croissance et à poser des actions concrètes, afin de mettre en œuvre les orientations apostoliques de la Communauté, par exemple les priorités dégagées lors de l'Assemblée d'Itaici en 1998. La responsabilité partagée dans la mission est une invitation à ne pas séparer la vie apostolique des personnes de leur appartenance à la CVX. C'est ce que la CVX mondiale a exprimé dernièrement en disant que nous voulons passer « d'une communauté d'apôtres à une communauté apostolique ».

Mais, de plus, ce que nous désirons est que la vie apostolique dans la CVX se construise non seulement sur la générosité et l'initiative de ses membres, certes indispensables, mais qu'elle

*Animar et renforcer  
la vie apostolique  
associative à partir  
des  
orientations  
mondiales,  
des PG et Normes  
Générales.*

*Approfondir l'appel à  
être une communauté  
prophétique, et ses  
implications  
personnelles et  
communautaires.*

*Promouvoir une  
bonne compréhension  
de la mission et les  
conditions qui lui sont*

<sup>41</sup> Voir l'apport de l'Assistant ecclésiastique, le P. Adolfo Nicolás, à l'Assemblée mondiale CVX (Fatima, Août 2008) et le document final dans lequel la Communauté accueille et assume l'orientation, reçue comme l'une des grâces majeures de l'Assemblée (Document final, 2.7 à 2.10). Voir comment, à l'Assemblée mondiale d'Itaici (1998), à propos du discernement de la mission, apparaissait déjà cet appel au prophétisme.

intègre aussi le sens d'une « mission » discernée et reçue, avec les structures de soutien et d'évaluation<sup>42</sup>, sous-tendue par une formation solide et continue, basée sur les Exercices Spirituels<sup>43</sup>, un engagement personnel profond et durable<sup>44</sup>, et sur une gouvernance capable de proposer, orienter et faciliter les processus<sup>45</sup>. Dans cette perspective s'ouvrent de belles occasions de coopération avec la Compagnie de Jésus, dont, bien sûr, la possibilité de discernements conjoints, de tâches accomplies ensemble, de conventions apostoliques, la présence de membres CVX dans des œuvres apostoliques de la Compagnie et vice-versa, etc.

*nécessaires.*

*Promouvoir la  
collaboration  
apostolique avec la  
Compagnie de Jésus  
et  
avec l'Église locale  
de  
multiples manières.*

## 2.8 Visibilité et Rassemblement

En lien avec tout ce qui précède, et étant donné les caractéristiques du monde d'aujourd'hui, la CVX apparaît comme petite, peu attrayante, peu visible sur la scène ecclésiale et sociale, voire timide ou renfermée. Dans une époque régie en grande partie par les lois du marketing, qui exigent de mettre en évidence les avantages comparatifs de son propre produit par rapport aux autres pour être en compétition et gagner des points dans les sondages, la CVX apparaît bien souvent comme peu brillante, spécialement si on la compare à la splendeur de certaines associations ecclésiales nouvelles, ou aux meilleurs moments de sa propre histoire, ou encore aux grands rassemblements qui aident aujourd'hui à rendre l'Église visible dans le monde. Il y a là une certaine vérité... Le

*Comprendre et  
équilibrer, avec un  
sens du processus et  
du discernement,  
les tensions  
entre qualité et  
quantité,  
entre effets immédiats  
et à long terme,  
entre visibilité et  
profondeur, etc.*

<sup>42</sup> Cf. Document final de Fatima, 3.2 – 3.3a

<sup>43</sup> Cf. Document final de Fatima, 3.8 et 3.9

<sup>44</sup> Cf. Document final de Fatima, 3.6 et 3.7

<sup>45</sup> Cf. Document final de Fatima, 3.10 et 3.11

mauvais esprit peut nous conduire à nous accuser mutuellement, à des regrets qui ne mènent nulle part, à de la jalousie, à la recherche de la vaine gloire, du spectaculaire, à mettre en avant des personnalités individuelles. Mais l'esprit malin peut nous mener à négliger la question, en nous conformant aux modèles sociaux « antichrétiens » prédominants, abdiquant notre appel à attirer les autres, et nous repliant dans un fatalisme désespérant et ennuyeux. Ce problème comporte une composante évangélique réelle que nous devons comprendre et à laquelle nous devons faire face, une responsabilité ecclésiale qui nous interpelle.

La capacité à rassembler et le nombre de membres de la CVX varient selon les pays. Dans certains pays, elle décroît ou disparaît, tandis que dans d'autres elle commence ou se développe ; il y a là un rapport étroit avec la relation avec la Compagnie de Jésus. Dans cette ligne, un grand chantier serait celui de promouvoir la richesse du charisme et la proposition CVX, mettant en même temps en pratique la Norme Générale 6, qui demande de se diversifier pour incorporer de nouveaux membres. La Norme est rédigée avec un caractère impératif et non facultatif : « Tout ce qui vient d'être dit doit être compris et pratiqué en tenant compte de l'âge, de la culture et des autres caractéristiques. Pour cela les Communautés nationales doivent développer des programmes de formation, diversifiés si nécessaire, pour différentes sections de membres et les éventuelles circonstances exceptionnelles qui peuvent se présenter pour certains membres. » (NG 6). Si nous ne l'avons pas fait, c'est une erreur que nous devons rectifier.<sup>46</sup>

*Élargir l'invitation à appartenir à la CVX en diversifiant discrètement les programmes et les manières d'accueillir différents types de membres.*

<sup>46</sup> Voir Document final de l'Assemblée mondiale de Fatima 3.1, b ; aussi 3.5, d.

## 2.9 La CVX et la mission de la Compagnie de Jésus

La Congrégation Générale 34 de la Compagnie a donné une grande importance à la « *Collaboration avec les Laïcs dans la Mission* » (Décret 13). Le thème est riche et complexe, et dépasse les limites de la CVX car il s'applique à tous les laïcs susceptibles de s'engager dans cette collaboration, et qui représentent une grande diversité. Le décret 13 comporte des aspects théoriques (théologiques, ecclésiaux) et pratiques (modes de fonctionnement, organisation, etc.). D'une part, il cherche à reconnaître, valoriser et renforcer la vocation et la mission laïque dans l'Église, s'ouvrant vers une communion ecclésiale plus mature et une relation réciproque plus édifiante entre laïcs et religieux. En ce sens, l'accent est mis sur les laïcs et leur participation à la mission de l'Église, et la Compagnie s'efforce de le mettre au centre<sup>42</sup>.

*Approfondir les diverses composantes de la relation apostolique entre les laïcs et la Compagnie de Jésus.*

D'autre part, la Compagnie recherche aussi la collaboration des laïcs en vue de la mission et de ses propres œuvres<sup>43</sup>. La CG 35 s'applique à mieux définir cette perspective, se tournant davantage vers ceux qu'elle appelle « nos

*Discerner et mettre en pratique des manières concrètes et organiques de promouvoir la*

<sup>42</sup> Cf. Décret 13 n° 1 : « La Compagnie de Jésus reconnaît comme une grâce pour notre temps et une espérance pour l'avenir que le laïc prenne une part active, consciente et responsable dans la mission de l'Église [...]. Nous cherchons à répondre à cette grâce en nous mettant au service de la pleine réalisation de cette mission des laïcs et nous nous engageons à poursuivre cette fin en collaborant avec eux dans leur mission. »

<sup>43</sup> Cf. Décret 13 n° 2 : « Dans certaines régions du monde les œuvres jésuites reposent principalement sur des laïcs pour la poursuite de la mission de la Compagnie. Nous prévoyons l'expansion de ce leadership apostolique des laïcs dans les œuvres de la Compagnie au cours des années à venir et nous nous engageons à soutenir cette expansion. »

collaborateurs dans la mission»<sup>49</sup>, et réaffirmant ce qui avait été dit à la CG 34 sur le laïcat en général. Ces collaborateurs de la Compagnie comprennent les laïcs chrétiens, dont certains de la CVX, des membres d'autres religions et même des agnostiques. Dans ce vaste cadre, la CG 35 cherche à mieux définir ce qu'est une œuvre jésuite, et comment ceux qui ne sont pas jésuites peuvent y assumer des responsabilités. La logique prise pour la CVX, et qui se développe dans ce document, est la même : la CVX ne peut se définir en fonction de la mission et des œuvres de la Compagnie, mais peut par contre recevoir des orientations claires sur les manières concrètes d'y collaborer. C'est un des plus grands désirs de la CVX et que beaucoup de ses membres puissent se rendre disponibles pour collaborer dans des œuvres ou des charges de la Compagnie<sup>50</sup>.

Dans cette perspective, et tenant compte de ce qui a été dit sur la diversité des membres, nous pourrions, après discernement, établir dans la CVX, au niveau national et/ou mondial, un groupe pour développer une collaboration plus étroite avec la mission et les œuvres de la Compagnie, en accord avec l'esprit et la lettre des Normes Générales 6, 7 et 10, qui pourraient être modifiées si nécessaire. Pour se faire, il faudra respecter les caractéristiques des personnes et aussi les besoins de la CVX. Il convient en effet que certains de ses membres les mieux formés continuent à être au service de la CVX, dans les équipes de gouvernance ou de formation, tout en alternant avec des engagements apostoliques en dehors de la Communauté.

*collaboration  
apostolique CVX –  
Compagnie de Jésus.  
Etudier et faire vivre  
les orientations des  
CG 34 et 35 de la  
Compagnie de Jésus.*

<sup>49</sup> CG 35. Décret V, N°3

<sup>50</sup> Cf. Document final de Fatima 2008, 2.11, 2.12, 3.13

## Conclusion

La CVX désire être un corps apostolique, au service de la mission de l'Église et en relation féconde avec la Compagnie de Jésus. Ce désir s'enracine dans l'histoire et dans le charisme reçu et a besoin de la participation généreuse et créative de laïcs et jésuites. L'histoire – ancienne et récente – est pleine de pas importants de croissance et il existe des expériences très réussies que nous vous invitons bien sûr à partager. Cependant, un renouvellement permanent des motivations, des méthodes et des relations est nécessaire. Un dialogue soutenu entre les laïcs CVX et les jésuites est également nécessaire, ainsi qu' un dialogue institutionnel entre la CVX et la Compagnie de Jésus, qui puisse nous mener à valoriser ce que nous pouvons apporter ensemble à l'Église. Ce document s'est proposé de nourrir ce dialogue, portant sur des sujets importants à explorer ou à évaluer. Les Assistants ecclésiastiques pourront s'en servir pour orienter leur propre travail dans la Communauté, et aussi pour aider la Communauté à une saine autocritique.



## Annexe 1

---

### **Lettres et Discours des Pères Généraux de la Compagnie de Jésus (et après 1985, du P. Kolvenbach comme Assistant de la CVX) sur la CVX et sur la relation avec les Laïcs.**

**Publiés dans la Revue *Progressio* et dans l'*Acta Romana  
Societatis Iesu* (ARSI)**

25 mars 1968 – Approbation des Principes Généraux CVX par le Saint  
Siège (français) in ARSI, Vol. XV, Fasc. II (1968), 191-203.

15 août 1968 – Lettre du P. Arrupe - *De Congregationibus Marinis seu  
Communitatibus Vitae Christianae* (latin) in ARSI, Vol. XV, Fasc. II  
(1968), 321-327.

21 juin 1973 – Lettre du P. Arrupe - *Normae quaedam collaborandi cum  
Communitatibus Vitae Christianae* (français) in ARSI, Vol. XVI, Fasc. I  
(1973), 71-72.

1974 – “Le Père Arrupe s'adresse aux responsables de la CVX”, in  
*Progressio*, 1974, n° 2, 3-5.

1974 – P. Pedro Arrupe – “Simplicité de Vie et Pauvreté”, in *Progressio*,  
1974, n° 6, 4-8.

1977 – Le Père Arrupe parle avec le Conseil Exécutif (notes de  
l'interview), in *Progressio*, 1977, n° 2, 5-9.

17 juillet 1978 – Réponse du P. Général sur les biens de la CVX in ARSI,  
Vol. XVII, Fasc. II (1979), p. 627 (esp.).

1980 – P. Pedro Arrupe – “Le projet de vie des jeunes aujourd'hui”, in  
Supplément n° 16, *Progressio*, 1980, 11-32.

1984 - Réponse du P. Général PHK aux Novices sur la Collaboration avec les Laïcs in ARSI, Vol. XIX, Fasc. I (1984), 39-40 (fr.), 48 (esp.), 56-57 (ang.).

26 novembre 1984 - P. Général comme Assistant ecclésiastique de la CVX, pour le 400<sup>e</sup> Anniversaire de "Omnipotentis Dei", in ARSI, Vol. XIX, Fasc. I (1984), 116-120 (ang., esp., fr.).

1985 - Première Lettre du P. Kolvenbach à la CVX, après avoir été nommé Assistant, in *Progressio*, 1985, n° 3, 2-3.

24 août 1986 - Discours du P. Général à l'Assemblée Mondiale CVX de Loyola in ARSI, Vol. XIX, Fasc. III (1986), 649-657 (fr.), 657-664 (esp.), 665-671 (ang.).

1990, "Le chemin de Saint Ignace et le Charisme de la CVX" (Conférence du P. Kolvenbach à l'Assemblée de Guadalajara), in *Progressio*, 1990, n° 4, 3-16.

7 septembre 1990 (approbation des nouveaux Principes Généraux CVX, Assemblée de Guadalajara) 3 Décembre (confirmation des PG par le Saint Siège) *Principes Généraux de la Communauté de Vie Chrétienne* (espagnol) Publiés dans *Progressio, Supplément n° 36* (Janvier 1991).

20 septembre 1990 - « Discours du Père Général à l'ouverture de la Congrégation des Provinciaux » à Loyola (français), n° 72-75, in ARSI, Vol. XX, Fasc. III (1990), 461.

25 mars 1991 - Lettre du P. Peter-Hans Kolvenbach à toute la Compagnie sur la CVX, in *Progressio*, 1991, n° 2, 4-6. Cette même lettre se trouve également in ARSI, Vol. XX, Fasc. IV (1991), 557-559 (esp.), 559-561 (ang.), 561-563 (fr.).

1991 - "Suivre le Christ Pauvre", Conférence du P. Kolvenbach à l'Assemblée Nationale de CVX-Italia, à Naples, in *Progressio*, 1991, n° 5, 21-27.

27 septembre 1991 – “La relation jésuites-laïcs dans la réalité... et dans le désir” Lettre du P. Kolvenbach aux personnes en relation avec la Compagnie de Jésus, in *Progressio*, 1991, n° 6, 15-24.

1992 – Lettre du P. Kolvenbach à toute la Compagnie de Jésus, à l’occasion de la canonisation de Claude de la Colombière, in *Progressio*, 1992, n° 4-5, 17-21.

9 juillet 1993 – Lettre du P. Kolvenbach: “*Les Assistants ecclésiastiques Nationaux de la CVX*”, in ARSL, Vol. XX, Fasc. VI (1993), 905-907 (esp.), 907-909 (ang.), 909-911 (fr.).

1993 – “*Le témoignage d’une Communauté*”, message du P. Kolvenbach, in *Progressio*, 1993, n° 3, 3.

1995 – 34<sup>e</sup> Congrégation Générale de la Compagnie de Jésus, Décret 13: “*Collaboration avec les Laïcs dans la Mission*” / Paragraphe sur la CVX: n° 17, § 1. in ARSL, Vol. XXI, Fasc. II, I (1995), 332 (espagnol), 376 (anglais), 834 (français).

1995 – “*La volonté de Dieu est la clé de la sainteté*”, lettre du P. Kolvenbach à l’occasion de la béatification du P. Hurtado, in *Progressio*, 1995, n° 1, 15-20.

1995 – Interview du P. Kolvenbach, in *Progressio*, 1995, n° 3, 9-13.

1995 – Conférence du P. Kolvenbach à la “*Rencontre Internationale Jésuites et CVX*” (11 au 17 Août), in *Progressio*, 1995, n° 4, 12-17.

1996 – Message du P. Kolvenbach, in *Progressio*, 1996, n° 4, 4-5

1997 – “*Qui dites-vous que je suis ?*” (Conférence du P. Kolvenbach à la Chapelle de l’Université La Sapienza, de Rome), in *Progressio*, 1997, n° 3 y 4, 4-14.

1998 – Le P. Kolvenbach à l’Assemblée Mondiale d’Itaici (Brésil):  
Homélie, in *Progressio*, 1998, n° 1-2-3-4, 86-87.  
Discours, in *Progressio*, 1998, n° 1-2-3-4, 94-100.

3 décembre 2002 – Lettre du P. Kolvenbach à tous les jésuites Assistants CVX pour préparer l'Assemblée Générale de Nairobi (espagnol), in ARSI, Vol. XXII, Fasc. VII (2002), 910-913.

2003 – Conférence de l'Assistant ecclésiastique de la CVX Mondiale à l'Assemblée Générale de Nairobi, in *Progressio*, Supplément 58, 80-90.

8 septembre 2003 – Lettre aux Supérieurs Majeurs, pour présenter les Recommandations de l'Assemblée Générale de Nairobi – (en anglais), in ARSI, Vol. XXIII, Fasc. I (2003), 354-359.

2005 – Interview du P. Kolvenbach, in *Progressio*, 2005, n° 1, 18.

2008 – Interview (video) du P. Kolvenbach à l'adresse de l'Assemblée Mondiale CVX de Fatima 2008.

17 août 2008 – Exposé de l'Assistant ecclésiastique de la CVX, le Père Adolfo Nicolás, à l'Assemblée Mondiale de Fatima : « *Notes pour une Communauté prophétique de laïcs, guidée par l'Esprit* ».



## Annexe 2

---

### Collaboration CVX - Compagnie de Jésus

*(Recommandations de l'Assemblée Mondiale de Nairobi, 2003)*

**N**ous, membres de l'Assemblée Générale de la Communauté Vie Chrétienne (CVX), rassemblés en Août 2003, à Nairobi, au Kenya, souhaitons répondre à une demande faite en de multiples occasions par des autorités de la Compagnie de Jésus (SJ) à différents niveaux et par certains Jésuites individuellement : *"Qu'est-ce que la CVX attend des Jésuites et de la Compagnie de Jésus ?"*

Tout d'abord, nous voulons exprimer notre reconnaissance pour tous les dons reçus des Jésuites qui travaillent étroitement avec les CVX au cours des nombreuses années de notre cheminement. Nous sommes reconnaissants pour le don de la spiritualité ignatienne que vous, Jésuites, avez généreusement partagé avec nous en suivant l'exemple d'Ignace. Nous reconnaissons l'importance de la présence des Jésuites et leur leadership pendant la redécouverte de l'expression laïque de la spiritualité ignatienne, au moment où nous faisons le passage des Congrégations mariales vers la CVX. Ce travail de soutien et de formation a rendu possible la mise en place et le renforcement de la CVX dans de nombreux pays. Ce travail se poursuit aujourd'hui tandis que la CVX grandit pour devenir un Corps Apostolique.

La CVX ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'aide et la collaboration des Jésuites. Nous voulons continuer et approfondir cette relation jusqu'à ce qu'elle parvienne à une pleine maturité en vue de la collaboration de deux Corps Apostoliques au service de la mission de l'Église.

Dans les endroits où la CVX n'est pas encore présente, nous souhaitons que les Jésuites apportent leur soutien au lancement des communautés débutantes.

Dans les régions où la CVX en est encore à son premier stade de développement, nous souhaitons le maintien de votre présence servant de

catalyseurs dans le processus de formation de nouvelles communautés, en collaboration avec nos membres laïcs. Cela comporterait :

- la disponibilité d'un Assistant ecclésiastique ouvert à l'orientation et à l'esprit de la Communauté Mondiale ;
- l'introduction aux Exercices Spirituels ;
- le compagnonnage spirituel ;
- l'accompagnement des groupes en vue de devenir des Communautés Apostoliques partageant la responsabilité de la mission ;
- la formation de responsables laïcs pour assumer la responsabilité de Communautés adultes.

Dans les Communautés nationales plus avancées dans leur croissance vers une Communauté Apostolique, là où le travail mentionné ci-dessus a porté ses fruits, les laïcs assument la responsabilité de la formation et du développement constant de la CVX. Là aussi nous aimerions que les Jésuites continuent ce type de coopération tout en cherchant de nouvelles pistes de collaboration :

- Nous désirons le maintien de votre partenariat dans le travail de formation ;
- Nous voulons développer des pistes de collaboration entre nos Corps Apostoliques respectifs, et être mutuellement ouverts au partage des œuvres apostoliques ;
- Nous proposons de promouvoir davantage les activités de chacun dans nos publications respectives ;
- Nous voulons établir des relations institutionnelles plus stables entre les jésuites et la CVX (par exemple rencontres périodiques entre les Excos nationaux et les Provinciaux et leur consulte : recherche d'un consensus pour la nomination d'un Assistant ecclésiastique ; élaboration, soutien et évaluation des œuvres apostoliques communes, etc.) ;
- Nous souhaitons une relation permettant un discernement apostolique partagé capable d'élargir les champs de la mission apostolique commune, y compris dans des domaines tels que la spiritualité, l'action sociale, la famille, la jeunesse, l'engagement politique et professionnel, etc. ;
- Nous souhaitons le soutien des Jésuites pour approfondir la compréhension et les enjeux de la vocation laïque dans l'Église ;
- Nous souhaitons une relation qui respecte et valorise les différences de nos vocations. Cela aidera à la fois la CVX et les

Jésuites à soutenir ensemble le discernement des vocations, notamment chez les jeunes.

Dans la ligne d'une amélioration et d'un approfondissement de notre relation et de notre collaboration, nous invitons les Jésuites, notamment ceux en formation, à participer à la vie de la CVX par :

- les sessions et séminaires de formation ;
- les rassemblements nationaux et régionaux ;
- la participation régulière à la vie des Communautés locales ;
- un engagement conjoint dans les œuvres apostoliques ;
- les Exercices spirituels donnés en collaboration avec des membres CVX ;
- la connaissance des documents de base de la CVX.

Pour soutenir le travail du Vice-Assistant ecclésiastique mondial et des Assistants ecclésiastiques nationaux, nous suggérons respectueusement la mise en place de structures pour une meilleure communication et pour un soutien mutuel aux niveaux régionaux adéquats (par exemple un 'Eurogroupe' à l'intérieur de la Conférence des Provinciaux européens).

En conclusion, il nous semble très important de clarifier le rôle de l'Assistant ecclésiastique dans la CVX. Cela devrait être mis en œuvre par la CVX en collaboration avec les Jésuites, et plus particulièrement les Assistants ecclésiastiques actuels. Cela a été demandé avec insistance à la fois par les Jésuites et la CVX, et cela soutiendra le travail et l'évaluation de l'Assistant ecclésiastique dans la durée.



## Annexe 3

---

### Manuel de l'Assistant(-e) national(-e) CVX

#### *Profil et Fonctions*

#### **Profil**

1. **Femme / Homme** de prières fidèle à sa vocation de chercher et trouver la volonté de Dieu dans sa vie.
2. **Témoin privilégié** de la croissance dans la vie chrétienne, désireuse (-eux) que l'influence du Seigneur croisse.
3. **Quelqu'un qui a assimilé les Exercices Spirituels**, et qui peut en transmettre la manière de procéder et la méthode.
4. **Serviteur et accompagnatrice (-eur)** d'une Église qui, selon le concile Vatican II, s'exprime le mieux sous formes communautaires et participatives.
5. **Conscient(-e) et enthousiaste de servir CVX** comme mission reçue de l'Église, des supérieurs (dans le cas de religieuses (-x)) de la même communauté.
6. **Avoir un équilibre pédagogique** entre "être mère / père" et "laisser croître et partir".
7. **Valorisation du laïc** dans l'Église, comme vrai protagoniste, au service duquel se met la hiérarchie que l'Assistant représente.
8. **Être dans la ligne de notre mission aujourd'hui** (dans le cas des s.j.), particulièrement dans le service de la foi et la promotion de la justice avec l'option préférentielle pour les pauvres.

9. **Connaissance et acceptation des différences** entre laïcs et jésuites pour savoir les vivre et travailler avec elles tout en donnant le meilleur de soi.
10. **Respect** pour les personnes, leurs temps, leurs manières de procéder. Être patient(-e).
11. **Avoir de l'initiative** et parvenir à vaincre la timidité ou l'excès de respect qui immobilise.
12. **Ouvert(-e) à l'écoute**, inspirant confiance, bon(-ne) conseiller (-ère) pour aider à résoudre des conflits et à en tirer profit.
13. **Ne pas créer de dépendance** des laïcs vis-à-vis de soi-même.

## Fonctions

### **L'Assistant(-e) National(-e), l'ExCo et la Communauté Nationale CVX**

1. **Participer activement** dans l'ExCo, comme conseiller(-ère) impartial(-e), voix amie et critique.
2. **Développer une vision et une organisation à long terme.**
3. **Développer le travail en équipe**, un sens spirituel et pratique de communion, pour une participation à la mission plus collaborative et féconde.
4. **Promouvoir un style communautaire** qui apprécie, met en valeur et développe le ministère pastoral en dynamisant des prêtres, religieuses et religieux.
5. **Offrir un appui** dans la formation biblique et théologique.
6. **Veiller à l'authenticité ignacienne** de tout le processus CVX.

7. Promouvoir spécialement les *Exercices Spirituels*, en faisant attention à leur forme telle qu'elle est donnée.
8. Connaître et assimiler les "*Principes et Normes Générales CVX*" et ses antécédents comme document ecclésial et les documents des Assemblées Générales de la Communauté mondiale.
9. Connaître les différentes étapes et objectifs de l'histoire de CVX.
10. Développer la formation des membres de la CVX en différents aspects : christologie, ecclésiologie, ministériel, ignatien, apostolique, sociopolitique, etc.
11. Aider à dépasser l'individualisme, les volontés de pouvoir et les visions partiales.
12. Collaborer dans la formation d'accompagnatrices (-eurs) et de coordinatrice (-eur) de communautés.
13. Animer et donner force à la vie apostolique associative à partir des orientations mondiales et des Principes et Normes Générales.
14. Soutenir la Communauté dans le développement du dynamisme apostolique et la mission commune, ainsi que celui des membres au niveau personnel.
15. Valoriser et promouvoir la dimension internationale et publique.
16. Promouvoir la croissance de la Communauté vers des étapes ultérieures, selon la maturité chrétienne qui sera atteinte.
17. Participer activement et de manière incisive à la promotion de CVX, dans le recrutement de nouveaux membres et la formation de nouvelles communautés.
18. Évaluer en permanence les difficultés qui surgissent de la vie associative.

## **L'Assistant national, l'Église locale et les autres communautés chrétiennes**

19. Offrir l'information des activités CVX à l'Église locale et la recevoir des autres communautés.
20. Inciter la CVX à prendre une part active dans la vie de l'Église locale en sentant qu'elle en est réellement partie prenante.
21. Favoriser la vocation des laïcs et son insertion adulte dans l'Église.
22. Créer du lien et dialoguer avec la hiérarchie à tous les niveaux.
23. Développer et promouvoir la présence active et créative de ministres ordonnés, religieuses et religieux dans la CVX, qui participent à la structure de gouvernement, aux programmes de formation et apostoliques, à la liturgie, à l'accompagnement des processus de croissance.
24. Diffuser et promouvoir les enseignements du concile Vatican II sur les associations apostoliques de laïcs, incluant les recommandations qu'il donne aux prêtres, religieuses et religieux sur ces associations.
25. Aider la Communauté à approfondir ce que cela signifie d'être une association de fidèles dans l'Église.
26. Promouvoir l'intégration de la CVX dans l'Église locale.

## **L'Assistant(-e) National(-e), la Compagnie de Jésus et le Provincial**

27. Fortifier une relation saine d'intégration et de dialogue entre CVX et la Compagnie de Jésus.
28. Écrire régulièrement quelque chose de bref et d'attrayant sur CVX dans le bulletin de nouvelles de la Province s.j.
29. Communiquer fréquemment avec les Assistants Régionaux, avec

d'autres Assistants nationaux et avec le vice-Assistant mondial (qui pour les jésuites est le secrétaire de la compagnie pour CVX).

30. Promouvoir et soutenir des projets apostoliques de coopération CVX-Compagnie.
31. Motiver personnellement des jésuites pour qu'ils collaborent dans la formation de CVX, et spécialement à ce qu'ils donnent les *Exercices*.
32. Tâcher de rendre présente la CVX dans les maisons de formation de la Compagnie et où se trouve troisième an.
33. Aider le provincial, quand on le sollicite, à prendre des décisions qui ont à voir avec la CVX.
34. Participer, avec l'ExCo, à la consulte de Province, quand il est sollicité.
35. Remplir les obligations statutaires et canoniques qui garantissent la présence opportune des jésuites dans le processus et les structures de CVX.

*Décembre 2007*

